

# REVUE de la CORSE

ANCIENNE et MODERNE

Historique, Littéraire et Bibliographique



## SOMMAIRE

	Pages
FRANCESCHINI (EMILE). <i>Le général Arrighi de Casanova.</i> .....	309
AMBROSI (MATHIEU). <i>Le chant corse</i> .....	314
SAVELLI (DE COSTA). <i>Le drame de Farinole</i> .....	328
BALACHOWSKY (A.) <i>La faune des cochenilles de Corse.</i> .....	345
COLONNA DE GIOVELLINA (Général). <i>Le bataillon de chasseurs corses en 1792</i> .....	348
PITOLLET (CAMILLE). <i>A propos de Coty</i> .....	359
Bibliographie et Nouvelles	

## Ont payé leur abonnement pour 1935

---

Angelelli (Versailles); Docteur Belgodère; Bibliothèque d'Ajaccio; Carlotti (Paris); Chambre des Députés (Rome); Cypriani (Montpellier); Etori (Montmorency); Maestrati (Ajaccio); Negroni P. I.; Orzel; Pochon; Silvani (capitaine); Stefani (Gijean); Susini (Calais); Abbé Valentini; Vente.

---



### ABONNEMENTS

20 francs pour la France et les Colonies.  
25 francs pour l'Étranger.

---

### DIRECTION :

Professeur A. AMBROSI-R., 26, Rue Monsieur-le-Prince, PARIS (VI<sup>e</sup>)

COMPTE POSTAL: Paris 813.62 — TÉLÉP. Danton 34-25

# REVUE DE LA CORSE

## ANCIENNE ET MODERNE

---

### Le Général Arrighi de Casanova (1778-1853)

---

Parmi les généraux du 1<sup>er</sup> Empire, le nom du général Arrighi de Casanova, qui est inscrit sur l'Arc de triomphe de l'Etoile, est de ceux qui brillent du plus vif éclat.

Fils d'Hyacinthe Arrighi, qui fut préfet du Liamone sous l'Empire et de Marie-Thérèse Benielli, Jean Thomas, alias Toussaint Arrighi de Casanova, est né à Corte le 8 mars 1778. Admis dès l'âge de neuf ans à l'école militaire de Rebaix, près de Meaux, comme élève du roi, il fut envoyé en 1793, lors de la suppression des écoles militaires, à l'université de Pise, alors fort en faveur et très fréquentée par les jeunes gens de l'aristocratie corse.

A son retour dans l'île natale, après le départ des Anglais, Arrighi devint sous-lieutenant d'une Compagnie franche et, tout aussitôt, Joseph Bonaparte le prit avec lui et l'emmena à l'armée d'Italie, où il compta à la suite de la 75<sup>e</sup> demi-brigade. Après la paix de Léoben (1797), Joseph Bonaparte le reprit avec lui comme secrétaire et il le suivit à Parme, puis à Rome où il se trouvait aux côtés du général Duphot, lorsque celui-ci fut assassiné.

Arrighi fit ensuite partie de l'expédition d'Egypte, dans l'état-major. Après la bataille des Pyramides, Berthier le prit comme aide de camp et il fut fait capitaine sur le champ de bataille de Salahieh où il fut blessé (12 août 1798).

Pendant l'expédition de Syrie, il se fit remarquer à

la prise de Jaffa et aux différents assauts de Saint-Jean d'Acre. Blessé grièvement à la tête, dans l'une de ces attaques, d'une balle qui effleura la carotide, il fut sauvé par Larrey alors que tous s'accordaient à le considérer comme mortellement atteint (10 mai 1799).

Bonaparte le récompensa en lui faisant présent d'un sabre d'honneur.

Revenu en France, il fit la Campagne d'Italie à nouveau, comme aide de camp de Berthier et fut nommé chef d'escadron aux dragons sur le champ de bataille de Marengo (14 juin 1800). Nommé colonel du 1<sup>er</sup> régiment trois ans après (31 août 1803), commandeur de la Légion d'Honneur le 25 décembre 1804, il fit la campagne d'Ulm en 1805. Au combat de Wertingen, le 8 octobre, il avait le commandement du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> dragons qui formaient la tête de colonne de la division Klein. Chargé de tourner la position de l'ennemi, il enleva un village avec ses dragons auxquels il avait fait mettre pied à terre, arriva sur les derrières de l'ennemi, culbuta deux régiments de cuirassiers, fit mettre bas les armes à un bataillon de grenadiers hongrois et s'empara de six pièces de canon.

Quoiqu'il eut reçu plusieurs blessures dans le combat et qu'il ait eu un cheval tué sous lui, il ne quitta le champ de bataille qu'après la défaite complète de l'ennemi. Ses officiers et ses hommes lui offrirent un sabre d'honneur où cette brillante action est représentée avec une inscription des plus honorables.

Major colonel des dragons de la garde après la campagne d'Austerlitz et gratifié d'une pension sur le trésor impérial, il fit en 1806 la campagne de Prusse, celle de Pologne en 1807 et fut nommé général de brigade après la bataille de Friedland, tout en conservant le commandement des dragons de la garde (25 juin 1807).

L'année suivante, l'Empereur lui conférait le titre de

duc de Padoue, par lettres patentes du 24 avril 1808, comportant une dotation de 200,000 frs de rente sur le Grand duché de Berg et l'Ost-Frise.

A la tête de ses dragons de la garde, il fit la campagne d'Espagne. Il s'y signala de nouveau notamment à Benavente (6 décembre 1808) où, malgré la crue des eaux, il traversa la rivière à la nage avec tout son régiment afin de poursuivre l'armée anglaise en retraite.

Revenu en France avec Napoléon, il prit le commandement de la cavalerie de la garde et fit avec elle la campagne d'Autriche. Nommé général de division sur le champ de bataille d'Essling, il prit, le 25 mai 1809, le commandement de la 3<sup>e</sup> division de cuirassiers dont le chef, le brillant général d'Espagne, venait d'être tué.

A Wagram, Napoléon l'ayant chargé de se porter à l'extrême droite pour soutenir Davout, il livra de vifs combats qui permirent à notre infanterie d'exécuter une offensive victorieuse dans le moment même où l'Empereur faisait son attaque décisive sur le centre ennemi.

Inspecteur général de la Cavalerie (juillet 1810), commandant la 4<sup>e</sup> colonne mobile chargée de rechercher les déserteurs et les réfractaires dans les 27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> divisions militaires, il fut, à l'époque de la campagne de Russie, chargé de l'organisation des cohortes de la garde nationale qui formèrent plus tard le noyau de l'armée de 1813, et de l'artillerie qui leur était attachée.

Il reçut en outre le commandement supérieur des côtes de l'Elbe à la Somme, de cinq divisions militaires et de toutes les troupes qui s'y trouvaient stationnées avec la mission de mettre en état les ouvrages de fortification côtiers afin de prévenir un débarquement possible des Anglais.

En 1813, après les désastres de Russie, le duc de Padoue reçut le commandement du 3<sup>e</sup> corps de cavalerie organisé à Metz avec des conscrits appartenant à tous les régiments de l'armée. L'empereur ajouta à ce com-

mandement plusieurs régiments français et étrangers chargés de purger le pays entre Rhin et Elbe des troupes de partisans qui l'infestaient.

Après avoir rempli cette mission, Arrighi fut investi du commandement de la ville de Leipzig où il repoussa, le 7 juin, l'attaque du général russe Czernischeff. A Dennevitz, il était avec le maréchal Ney et aida à la retraite de son armée après une bataille malheureuse (6 septembre 1813).

Il prit part, le 18 octobre, à la bataille de Leipzig. Entraîné dans une charge trop vive contre des cosaques qui cédaient devant lui, son corps de cavalerie se trouva pris de flanc par une division de hussards prussiens, qui le ramena vivement en arrière et le rejeta sur la 2<sup>e</sup> ligne française qui se trouva entraînée jusqu'aux faubourgs de Leipzig.

A la fin de la campagne de France, en 1814, le 3<sup>e</sup> corps de cavalerie, réduit à une poignée de cavaliers, fut dissous et Arrighi, à la tête d'un corps d'infanterie, fut chargé de couvrir les corps de Marmont et de Mortier. Il combattit notamment à Nogent, le 26 février, à Craonne, le 7 mars et à Athis, près de Laon, le 9 où il subit un grave échec. Après la malheureuse affaire de Fère-Champenoise sa division, très éprouvée, réduite à moins de 6.000 fantassins, presque tous conscrits, ignorant le maniement du fusil avec ensemble, fut attaquée par dix mille cavaliers du grand duc Constantin; le duc de Padoue les fit former en carrés, se plaça au milieu de l'un d'eux et reçut l'ennemi à la baïonnette. Cette contenance imposa à l'ennemi et l'arrière-garde put se retirer sans trop de dommages.

Lors de la bataille de Paris, il occupait sous les ordres du duc de Raguse une partie des hauteurs de Belleville et de Romainville et, dans l'action, il eut un cheval tué sous lui.

Après l'abdication, il fut mis en non-activité le 1<sup>er</sup> septembre 1814, mais aux Cent Jours, il fut nommé pair de France et gouverneur de la Corse, où il cumulait les pouvoirs civil et militaire. Il y organisa des gardes nationales, mais, du fait de la rapidité des événements, son action fut vite arrêtée.

A la seconde Restauration, Arrighi se vit enlever son commandement et son titre de pair de France. Il fut, en outre, au nombre des proscrits en vertu de l'ordonnance du 24 juillet 1815 et il se retira à Trieste. L'amnistie ne lui fut accordée que le 1<sup>er</sup> décembre 1819, mais il fut mis à la retraite. Le 19 juillet 1820, on le réadmit dans le cadre de l'état-major général, mais seulement comme disponible et sans lui donner aucun commandement.

Le gouvernement de Louis-Philippe, qui le tenait en suspicion en raison de ses opinions bonapartistes ouvertement affichées, le remit à la retraite, le 17 novembre 1837, comme lieutenant-général, bien qu'il n'eût pas encore l'âge fixé par les ordonnances. Le 13 mai 1849, il fut élu représentant de la Corse à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 5 avec 27.738 voix. Il siégea à droite, vota avec la majorité conservatrice et fut l'un des plus actifs partisans de Louis-Napoléon. Au lendemain du coup d'état du 2 décembre 1851, il fut nommé membre de la Commission consultative instituée par le Prince-président, créé grand croix de la Légion d'honneur, appelé au Sénat (26 janvier 1852) et désigné comme gouverneur des Invalides le 29 décembre suivant.

Le duc de Padoue était également, depuis 1813, grand croix de l'ordre de la Réunion. Il est mort à Paris le 22 mars 1853.

Il avait épousé en 1812, Anne-Rose-Zoé de Montesquiou-Fezensac (morte en 1817), fille du chambellan de l'Empereur et celui-ci avait signé au contrat de ma-

riage. Il en eut deux enfants; une fille, qui épousa Edouard James Thayer, sénateur du Second empire et un fils, Ernest-Louis-Henri Hyacinthe (1814-1888) qui fut également sénateur sous le Second empire, puis député sous la Troisième République (1).

Emile FRANCESCHINI.

---

## LE CHANT CORSE <sup>(2)</sup>

---

Les bouleversements modernes, survenus dans les institutions et dans les mœurs, ont atteint et entamé quelque peu la nature primitive de l'âme corse.

Autrefois, chanter tout haut, et à l'unisson, leurs regrets, leurs souvenirs, toutes leurs pensées, est la seule satisfaction qui soit réservée aux Corses. L'antique mélodie ondulante et plaintive, sans paroles, si mélodieuse fût-elle, ne pouvait comporter qu'une consolation intérieure. C'était bien peu pour de si vieilles passions !...

Maintenant cette consolation a acquis droit de parole. Elle s'exprime tout haut, en pleine vie, à la face des choses, des hommes, et du ciel.

Dès lors de longues phrases se déroulent dans les ravins pleins d'échos, et dans les forêts pleines de mystère. Les choses et le ciel, et les âmes de leurs ancêtres, qui les entendent, pourront se réjouir.

Cependant nous sommes fondés à croire que le chant psalmodique ne s'est jamais épanoui tout à fait en Corse. Ou bien qu'il n'a eu qu'une durée assez limitée. Pou-

---

(1) Ceux qu'intéressera la carrière de ce brillant soldat, un des meilleurs auxiliaires de Napoléon I<sup>er</sup>, trouveront dans l'ouvrage du baron du Casse, paru en 1866 : **Le général Arrighi de Casanova, duc de Padoue** (2 vol. in-8<sup>o</sup>, Dentu, à Paris) tous les renseignements désirables.

(2) Cf. les n<sup>os</sup> 87, 88, 89.

vait-il s'épanouir, pouvait-il durer en une forme si imprécise? Et comment se créer une forme précise au moyen d'une langue qui ne fut jamais populaire? Car le latin ne put jamais être parlé couramment par les populations des montagnes, chez lesquelles survit toujours le feu sacré de la tradition.

Le principal obstacle devait provenir des mots berbères, encore en usage et indispensables à la conversation dans la vie courante. Ces mots berbères, très nombreux, étaient comme une obstruction naturelle et inévitable. Beaucoup de ces mots se sont trouvés « italianisés » par un long usage, d'autres sont parvenus jusqu'à nous, et sont admis dans le dialecte actuel.

Nous savons que le latin se prête peu à l'usage populaire. Il ne peut devenir familier qu'à la suite d'une très longue pratique, et à l'aide d'études très développées. Difficultés à peu près insurmontables pour les Corses.

A ces campagnards, dont l'imagination est féconde, et la parole imagée, il faut un dialecte plus souple, plus riche, plus maniable. Un dérivé du latin ne possèdera jamais ces qualités. Et un dialecte imparfait ou défectueux est un obstacle sérieux pour le développement, le perfectionnement du chant.

Pour le chant, comme pour l'histoire corse, il existe une longue époque qui est comme une nuit opaque de deux à trois siècles. Rien d'écrit ne nous a été conservé et rien ne nous a été transmis par la tradition.

Nous savons seulement que ces campagnards sont naturellement poètes, et poètes expansifs. Une expression limitée, une phrase trop uniforme est un perpétuel obstacle au jeu de leur génie naturel. Leurs idées sont arrêtées dans leur variété même, dans leur perfectibilité instructive, par cette langue latine qui les gêne, comme l'instrument trop compliqué gêne l'artisan. Il leur faudrait un dialecte! Hélas! il n'existe point encore. Il ne se formera que bien plus tard.

Le chroniqueur Cyrné affirme qu'au XVI<sup>e</sup> siècle les Corses parlaient toujours le latin. C'est probable, chez une élite ; mais non chez le peuple. Les faits, bien examinés, prouvent le contraire.

Dès la venue d'Arrigo Bel Messere, (Henri Beau Messire) à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, la langue italienne commence à pénétrer dans l'île.

Cet Arrigo, italien d'origine, fut gouverneur de la Corse. Son gouvernement paraît avoir été très libéral. Le fait est qu'il avait mérité la réputation d'un homme de bien et fut beaucoup regretté après sa mort. La tradition rapporte que les Corses, consternés, se lamentaient : « *E morto il conte, Arrigo Bel Missere, la Corsica serà di male in peggio* ». Le comte Henri Beau Messire est mort ; la Corse ira de plus en plus mal (1).

C'est que vers la même époque le pape, alors Grégoire VII, vient de tourner ses regards vers la Corse. Pour la seconde fois, le représentant du Christ, semble vouloir s'intéresser directement au peuple corse. Sans doute, veut-il récompenser, et son attachement à la religion chrétienne, et la confiance qu'il a toujours eu en la personne même de Sa Sainteté. Nous voyons cette fois les Corses sous la protection puissante et énergique du pape, protection qui eut pour premier résultat de freiner les convoitises de certains gouvernements italiens, toujours à l'affût de quelque conquête facile et profitable.

Autre conséquence aussi importante de l'intervention papale : rassurés, encouragés, nombre d'ouvriers italiens viennent travailler en Corse. Ouvriers lucquois, colporteurs florentins, marchands milanais, maçons pisans, etc... débarquent librement. Puis ce sont les ordres religieux qui viennent s'établir, principalement dans le centre et le nord de l'île.

---

(1) A. Ambrosi : **Histoire des Corses**. 1914.

Or tous ces Italiens qui circulent un peu partout, et se mêlent à la vie des habitants, aux yeux desquels ils ne sont plus suspects, ne parlent plus le latin. Ils s'expriment en une diversité de langages, trois ou quatre, qui tendent déjà à s'entendre sur une formule nouvelle, bientôt commune. Les religieux eux-mêmes ne parlent latin que pendant la célébration des offices. En contact suivi avec le peuple, et jouissant d'une certaine autorité, ils s'entretiennent en termes simples, compréhensibles, que les Corses adoptent avec une heureuse facilité.

On peut dire que la langue des Italiens est en usage en Corse dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Elle est chaque jour plus répandue. De façon qu'il n'est pas exagéré d'affirmer que, dès le XV<sup>e</sup> siècle, le latin véritable n'est plus usité en Corse, si ce n'est à l'église.

Mais plus exactement, dès l'année 1447, la Corse est cédée par le pape à Gènes. Le gouvernement génois se sert déjà de l'italien dans sa correspondance officielle, pour tous ses ordres, ses actes, ses communications de toute nature. Enfin des agents, très nombreux, ne s'expriment qu'en italien. C'est par leur intermédiaire une espèce d'introduction officielle de la langue italienne en Corse.

C'est un événement très heureux. Car la nouvelle langue va servir de lien entre les Corses et les Italiens, et c'est par la nouvelle langue que la Renaissance aura quelques faibles échos dans l'île.

D'abord au point de vue politique. Une tentative d'affranchissement communal, organisée par les « Giovannali », (1337) est cruellement réprimée. Puis un soulèvement plus général, et mieux ordonné, est suscité par Sambucucciu, dont le nom veut dire : *Doux comme le sureau*. Mouvement qui aboutit à une organisation politique appelée, « *La terre du Commun* », dont le siège est à Corte. Essai loyal et exemplaire d'un régime d'é-

galité qui durera plus d'un siècle; régime d'ordre et de prospérité que l'on appela : « *Le temps du Commun* ».

Au point de vue artistique, la Renaissance apporta peu d'innovations en Corse. Il en reste, en tous cas, bien peu de chose. Quelques clochers de l'art pisan, et de rares peintures assez intéressantes, en somme, aux voûtes des églises. Le Corse fut toujours peu sensible jadis à l'art en général, mais surtout à cette époque de misère et de troubles où le pays vivait sous l'exploitation et la méfiance de Gènes.

Malgré tout, lors de la Renaissance, la poésie et le chant se trouvèrent encouragés. Des poètes écrivirent des morceaux admirables, dont quelques-uns nous furent conservés, non en manuscrits, mais par la tradition. Ces poèmes appris par le peuple, et récités plutôt que chantés, furent longtemps très populaires. C'est que le chant avait acquis son élément principal, une langue officielle, qui ira se répandant pendant tout le cours des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

D'un latin transformé et mêlé à un italien façonné selon sa nature, ses aptitudes, ses goûts, ses mœurs, le peuple corse a tiré le langage qui deviendra sa langue propre. Maintenant son chant est devenu majeur, libre. On le verra d'ailleurs par les poésies citées plus loin, dont beaucoup sont du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle. On pourra juger et de leur valeur sentimentale, et de leur technique de plus en plus perfectionnée.

Il faut citer en exemple la chanson de guerre inspirée par le retour de Sampiero Corso en 1560.

Sampiero servait à la cour du roi de France, avec le grade de colonel. N'ayant pu décider Henri II à intervenir en faveur de sa malheureuse patrie, par Gènes toujours opprimée, il résolut de rentrer en Corse, et d'organiser une lutte à mort contre l'opresseur.

La nouvelle souleva d'enthousiasme toutes les popu-

lations de l'île. Pour la première fois, le nord et le sud ; « l'en deça, et l'au-delà des Monts », le pays de *Cinarcia*, et la *Terre du Commun*, vont combattre sous le même commandement, celui de Sampiero.

Notons que l'homme était de taille. De corps robuste, quoique d'un âge avancé, le jugement prompt, le caractère inflexible, l'énergie indomptable et farouche, une entière confiance dans le succès.

Gènes se sentit perdue. Elle se sauva en le faisant assassiner. Ici on ne peut passer sous silence ces lignes absurdes cueillies dans un ouvrage français du XVIII<sup>e</sup> siècle, et dédié « à Son Altesse Royale ». Lignes d'un ignorant ou d'un inconscient, lignes injustes à l'égard du guerrier corse, de sang berbère, « amazirgh » *libre, noble*, maître, plus qu'aucun Corse ne l'avait été jusqu'alors. Voici : « Les Corses étaient un peuple féroce. Alphonse d'Ornano, colonel général des Corses, est un exemple mémorable de la férocité de cette nation » (1).

Le malheureux auteur confond le fils avec le père. Or Alphonse, digne fils de Sampiero, était d'un caractère entier ; mais aussi d'une civilité exemplaire.

Mais revenons à Sampiero.

Il arrive. Un « appel aux armes » l'a précédé. Un véritable branle-bas, qui va rassembler une armée digne du chef qui vient la commander. Ce branle-bas est un chant, un vingtaine de couplets. En voici trois, pris au hasard du morceau.

**Delle grotte del Ornano, d'Aquilaia, e del Coscione,  
S'ode il canto della guerra ; s'ode la fatal'canzone :  
« Morte, morte ! ai Genovesi, sempre ladri à l'occa-  
[sione ! »**

Des grottes de l'Ornano, d'Aquilaia, et du Coscione,  
Résonne le chant de guerre ; le chant fatal :

« Mort, mort ! aux Génois, voleurs en toute occasion ! »

(1) *Dictionnaire Encyclopédique*. Nancy, 1764.

**Il rimore della guerra a riscosso valli e monti ;  
Sampiero giunge e vole che guerrieri siano pronti ;  
Laveremo il nostro onore nei ruscelli e nelle fonti !**

Le bruit de la guerre a fait trembler les vallées et les  
[monts ;  
Sampiero arrive, il veut que les guerriers soient prêts ;  
Nous laverons notre honneur dans les ruisseaux et les  
[fontaines (de sang).

**Guerra, guerra, ai Genovesi ; guerra, guerra agl' assas-  
[sini !**

**Vien da Francia lo riscosso ; sono pieni li camini  
Dei veri patrioti ; paesani e cittadini.**

Guerre, guerre aux Génois ! Guerre, guerre, aux assas-  
[sins !  
Le secours nous arrive de France ; les chemins sont  
[pleins

De vrais patriotes, campagnards et citadins.

On peut se rendre compte par cette citation que le dialecte corse au XV<sup>e</sup> siècle ressemble bien à l'italien. Il y a de l'émotion, de la vigueur, mais la ressemblance italienne domine, quant à la forme. N'oublions pas que ce poème émane du midi de l'île. Dans la partie nord, il est plus affranchi déjà. On le verra par le poème des « Sept galères » cité plus loin. Mais la preuve en est suffisante. Le chant a pris son essor et sa progression sera continue, parallèlement au dialecte. Ils s'arrêteront l'un et l'autre au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque la langue française aura pénétré dans les couches reculées du peuple. Ils se trouveront peu à peu démodés, et enfin, on peut dire abandonnés l'un et l'autre à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle. Au contact du français, le dialecte corse se francise, comme au contact de l'italien, il s'était italianisé.

Mais nous savons maintenant que dès le XVI<sup>e</sup> siècle, avec le nouveau dialecte, le chant a pris sa forme défini-

tive. Désormais les récits : légendes ou *fole*, contes ou romans, qui se disent aux veillées l'hiver, se débiteront en langage ordinaire, simplement, avec accompagnement de gestes, signes, invocations, etc... Mais quand il faudra exprimer de la douleur, de la douleur violente devant une mort violente, (*malamorte*), c'est par le chant que s'exprimera la pleureuse, par un chant plein d'émotion intense et persuasive.

Oui, devant la mort « que hantent les génies du destin », il faut à ces âmes superstitieuses un accent, des paroles, des gestes appropriés au décor, et à l'instant tragique où elles s'expriment.

C'est la femme qui la première, en Corse, s'emparera de cette nouvelle forme du dialecte pour mener son chant selon les sentiments, tous ses sentiments ; pour soulager son âme d'une oppression originelle, inexprimable...

En face de la mort naturelle, ce sont des paroles de douleur et de pitié, mais auprès de la mort sanglante, elle lancera des cris d'amertume, de colère, de haine et souvent de vengeance.

Hélas ! Pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le chant corse exprimera surtout ce dernier sentiment. Il ne célébrera guère que la male mort ! L'oppression, les injustices exercées par Gênes, avaient accumulé les circonstances, toujours plus favorables, à cette sorte de mort. Le banditisme sévissait avec toutes ses horreurs. Le banditisme, cette sorte de guerre civile, sournoise, déloyale, et surtout sanguinaire entre toutes les guerres. Le banditisme ! dont le peuple corse eut tant à souffrir, et qui risqua un instant de ternir l'éclat de son honneur, et les vertus de sa race.

Mais convenons pourtant que, peut-être, sans le banditisme, le *voceru* eût eu moins de passion et moins de mérite. *Voceru*, banditisme, la cause, l'effet ; ne sont-ils pas innés au fond de cette nature primitive de la race

berbère? « Les femmes arabes ne pleuraient un homme assassiné, que lorsqu'on avait tiré vengeance de son meurtre » (1). Alors retentissait leur cri de satisfaction, de la vengeance assouvie.

Même esprit, même procédé chez la femme corse, comme cela est établi plus loin. Près du cadavre ensanglanté, elle devient superbe de colère sauvage. Son chant est d'un réalisme étrange. Mais, toujours, ne l'oublions pas, l'accent de tristesse dominera, le long des strophes. La douleur au-dessus de tout autre sentiment. La douleur ! le lot du peuple corse !

Revenons au XVI<sup>e</sup> siècle ; le plus grand parmi les siècles. Siècle de la Réforme et de la Renaissance ; siècle de l'application de l'Imprimerie et de l'occupation du Nouveau-Monde ; siècle si riche en inventeurs, artistes, savants, philosophes ; siècle aussi de la rime. La rime, puisque nous parlons de chant, est cette musique qui vint heureusement enfanter l'autre musique.

On peut dire que la rime fut introduite en Corse par les deux poètes italiens, Torquato Tasso, et Cavaliere Marino. « *La Jérusalem délivrée* » et le « *Massacre des Innocents* » sont lus et commentés jusque dans les villages les plus reculés de l'île. Même à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il n'était pas rare d'entendre des vieillards réciter des chants entiers, et par cœur, de ces deux ouvrages. Le Dante ne fut jamais aussi connu en Corse.

Il faut convenir qu'il était difficile aux Corses, si passionnés de poésie, d'en puiser ailleurs que dans la littérature italienne ; la seule langue qu'ils fussent capables de lire et de comprendre. Remercions les auteurs italiens qui ont aidé à la formation du chant corse.

Depuis longtemps, nous le savons aujourd'hui, la

---

(1) L. Machuel : **Auteurs arabes.**

rime s'imposait à la poésie, et au chant. Mais depuis que la psalmodie est dépassée, depuis que le vers a acquis sa symétrie, sa régularité dans le fond et dans la forme, la rime devenait son indispensable complément.

Déjà au III<sup>e</sup> siècle, « *les Instructions de Commodien* » (1), vont à la recherche de la rime, et la réalisent presque par une assonance soutenue. Mahomet au VII<sup>e</sup> siècle, « s'exprime en prose rimée. Il aime employer cette forme de poésie *pour faire impression sur les esprits*. Sa poésie est dans le choix des images, la correction de l'expression, la chaleur de la prédication, et surtout dans les assonances » (2).

En France cette recherche de l'assonance ne se manifeste qu'au IX<sup>e</sup> siècle, avec la *Chanson de Rolland*. Elle est plus précise dans le *Roman de la Rose*, au XIII<sup>e</sup> siècle. Elle ne devait devenir la rime classique que trois siècles plus tard avec la Pléiade. Et c'est vers la même époque qu'on la voit paraître en Corse, dans le Chant populaire.

L'action bienfaisante de la rime sur la poésie et le chant est incalculable. Elle aide à former les vers pour qu'ils plaisent à la vue, et chantent à l'oreille. Elle les régularise, les assemble par le rythme, les noue autour du sujet, en une couronne compacte, pleine de musique et de charme. Le morceau rimé devient indivisible. Il avait la pensée, l'expression, la rime lui a donné la vie. Le morceau rimé est vivant.

Nous avons dit que la rime est une musique qui enfanta l'autre musique. Et c'est vrai. On n'ignore pas aujourd'hui que les travaux de Guitto d'Arezzo, au XI<sup>e</sup> siècle, et de tant d'autres auteurs de génie, seraient demeurés

(1) Poète africain et chrétien du III<sup>e</sup> siècle probablement, auteur de deux poèmes importants pour l'histoire de la langue et de la métrique latines. Les vers hexamètres y sont rythmés d'après l'accent et non plus d'après la quantité.

(2) L. Machuel : **Auteurs arabes.**

stériles sans l'appui de la rime. Au XVI<sup>e</sup> siècle, grâce à la rime, la musique a fait son apparition un peu partout, en Europe. Mais pas en Corse, cependant.

Encore de nos jours, nous ne la trouvons point dans le chant populaire corse. Il n'a jamais admis cette musique aux formes précises, fixées et intangibles. Cette musique-là, dérivée du chant, tend plutôt à en devenir la maîtresse. Et le chant corse veut conserver sa liberté. La musique demeure soumise à l'inspiration du chanteur. L'âme crée ses paroles; la voix doit créer sa musique. Alors que telle voix s'exprimera admirablement sur tel ton, telle autre ne pourra s'y maintenir que par des effets naturels, tout à fait étrangers à la musique écrite.

Nous verrons souvent le chanteur corse, afin de maintenir sa voix en accord avec les sentiments qu'il veut exprimer, faire appel à une espèce de *mezza-voce*. Cette mi-voix sort du palais, des fosses nasales, et presque des oreilles, comme réglée, tamisée, sensibilisée, avec un timbre doux, qui sait plaire au cœur et à l'oreille. Le chant corse n'est pas « musicable », voilà notre opinion.

Alors que dans tout autre chant populaire nous voyons la poésie dominée par la musique, dans le chant corse la musique appartient toujours à la poésie. Le chanteur corse entend demeurer maître du ton, du rythme, de la nuance qui conviennent à sa sensibilité. Son chant ne pourra jamais se discipliner au gré des musiques modernes, qui tendent à dominer, à écraser la voix. On verra par l'essai plus loin, combien il est difficile d'en saisir et d'en fixer les différentes nuances.

Mais, me dira-t-on, il a pourtant adopté la rime dès sa première apparition. C'est vrai. Les différents chants importés d'Italie, où la rime joue un rôle très important, deviennent vite populaires. Cependant les Corses nourrissent à cette époque un ressentiment difficilement contenu contre les Italiens, contre tout ce qui leur vient d'Italie. Nous sommes au XVII<sup>e</sup> siècle. Le peuple corse

est plus que jamais traqué, opprimé. Comment aurait-il chanté avec joie ? Si ce n'est pour stigmatiser les méfaits des soldats et des fonctionnaires génois ?

Alors que dans toute l'Europe, autant dans la chanson populaire qu'au théâtre, nous voyons le chant fêté, exalté, en Corse, on vit la mort dans l'âme, la main armée, le regard tourné vers la montagne, l'unique refuge. Toute l'histoire de Corse de cette époque est une suite de troubles, ou de soumissions feintes, suivies de résistances et de sanglantes représailles. L'exaspération, le sacrifice alternaient avec le désespoir, et parfois avec le découragement et l'émigration.

En effet, de quel côté ce petit peuple pourrait-il attendre une aide secourable ? Depuis trois cents ans l'Europe et la France, excepté sous Henri II, assistent impassibles à sa torture. Le joug a quelquefois changé de main, mais l'oppression n'en a jamais été atténuée, depuis les Romains.

Il a subi les vols des Pisans (1) ; les lâchetés des Lucquois (2) ; les pillages des Maures (3) ; les fourberies sanguinaires de Gênes (4). Le banditisme qui avait commencé par un point d'honneur, est devenu un fléau. Quelle est la plaie qui va succéder à toutes ces plaies ?

Des historiens ont écrit que Bonaparte avait, tout jeune déjà, une prédilection marquée pour Annibal. Certes la stratégie, l'audace, la persévérance du célèbre général Carthaginois sont autant de vertus dont un capitaine peut tirer exemple. Mais Bonaparte doit avoir admiré surtout l'ennemi de Rome, de ce pays d'où étaient parties tant d'invasions de la Corse. En Bonaparte revivait, et peut-être à son insu, la haine de cent générations. Et il ne dut

(1) On dit toujours en Corse : « **Voleur de Pise** ».

(2) On dit encore : « **Lâche comme un Lucquois** ».

(3) Le mot Sarrasin (**Sarracinu**) est resté synonyme de **pillard**.

(4) Le mot Génois reste synonyme de **fourbe**.

pas être mince l'orgueil ressenti par le jeune général corse, foulant, en vainqueur, le sol italien.

Mais le peuple corse peut espérer cette fois. Avec le XVIII<sup>e</sup> siècle sa libération approche. Un mouvement d'affranchissement se dessine, s'étend de jour en jour. L'Angleterre en suit les phases d'un œil avide. Ce que voyant, la France, pour ne pas être devancée, se décide enfin à une intervention décisive.

Austin de Croze dans sa « *Chanson populaire de l'Île de Corse* », nous rapporte quelques bribes d'une poésie de cette époque. Elle fait appel à l'intervention de Charles Marie Bonaparte, à Ajaccio, contre Pascal Paoli, qui commence à réunir des troupes aux environs de Corte.

**Facciamo li petti d'acciaio, ch'il nemico e quà vicino.**  
Ayons des poitrines d'acier, car l'ennemi est tout près.

.....

**Venga Bonaparte per andar adosso a Paoli !**  
Que vienne Bonaparte, pour marcher sur Paoli !

On accusait alors Paoli de vouloir donner la Corse à l'Angleterre. Or, la vérité est tout autre : Paoli voulait l'affranchissement total du peuple corse. Pour arriver à cet heureux résultat il aurait accepté l'aide déjà promise de l'Angleterre. Mais sa mémoire est sans tache. Il suffit de se rapporter à la lettre de Bonaparte à la Convention (1).

Cette poésie, en pur italien, doit avoir été composée par quelque Bonapartiste de marque, rentré tout récemment d'Italie. Il n'était pas rare de trouver alors des Corses qui allaient faire leurs études à l'étranger, principalement en Italie. Et Paoli, lui-même, venait d'aban-

(1) Grégorovius : **Corsica**.

donner les galons de sous-lieutenant dans le « *Royal-Farnèse* » du roi de Naples.

Il s'agit donc d'une poésie sans intérêt au triple point de vue, tradition, histoire, chant populaire, à l'exemple de tant d'autres poésies, inspirées par l'esprit de parti, et qui deviendront, moins d'un siècle plus tard, si nombreuses et si oiseuses.

Revenons donc au chant corse. Il devait, en même temps que le peuple et la terre corses, recevoir sa libération de la France, de la France seulement.

(*A suivre*).

M. AMBROSI.



## Le drame de Farinole ou les bandits fantômes

Le canton de Saint-Florent, situé plus bas que celui d'Oletta, comprend la ville du même nom et les anciennes pièves de Farinole et de Patrimoniu. Au sud et à l'ouest surgit l'amphithéâtre des montagnes historiques de Tenda, au pied desquelles les Corses battirent jadis les Romains. Au nord s'étend dans toute sa magnificence un des plus beaux golfes de la Méditerranée qui semble sourire, dit Gregorovius, avec sa couronne de paisibles rivages.

Saint-Florent, chef-lieu bâti en 1439 par Janus Campofregoso, s'élève sur un promontoire, au fond de cette immense nappe d'un azur sombre qui peut abriter une flotte tout entière. Le golfe si admirable est malheureusement inutilisé. Les sables de l'Aliso ont changé l'ancien port en une plaine marécageuse ! c'est dans l'anse de Fornali, peu abritée contre les vents, que se réfugient les bateaux par gros temps. Le débarquement des marchandises ne peut se faire sur le môle de Saint-Florent que si la mer est tranquille. La citadelle a l'apparence d'une mosquée, ce qui ne l'a pas empêchée de jouer un grand rôle dans la guerre. Le maréchal de Thermes s'empara de la ville en 1553, mais l'année suivante, André Doria la reconquit pour les Génois. En 1731, pendant la guerre de l'Indépendance, les patriotes Gaffori et Ceccaldi s'en rendirent maîtres. En 1794, quand le génie naissant de Napoléon eut fait évacuer précipitamment Toulon aux Anglais, l'amiral Hood ne tarda pas à se montrer dans les eaux de notre île et à l'occuper avec la connivence des Corses eux-mêmes. Le 5 février, il était en vue de Saint-Florent. Après avoir vainement bombardé la tour de la Mortella, qui, avec celle de Fornali, protégeait

la ville, il fit débarquer cinq régiments dans les environs, sous la protection des miliciens paolistes commandés par César Petriconi. Grâce à leurs canons de gros calibre, les Anglo-Corses purent démolir les tours précitées, et Saint-Florent, malgré la défense héroïque du général Gentili, eut bientôt succombé. Le commissaire de la Convention, Lacombe, s'était empressé de l'évacuer.

« Saint-Florent, a dit Napoléon à Sainte-Hélène, est une des stations les plus heureuses que je connaisse. C'est la plus favorable au commerce. Elle confine à l'Italie ; ses atterrages sûrs et commodes peuvent recevoir des flottes considérables ». Et l'amiral Nelson, le vainqueur d'Aboukir ajoutait : « Donnez-moi le golfe de Saint-Florent et deux frégates ; je me vante que pas un vaisseau ne sortira de Toulon ou de Marseille sans tomber dans mes mains ». En 1483, Saint-Florent se donna à la Banque génoise de Saint-Georges.

Non loin de Saint-Florent est situé le village de Patrimoniu où Arena tint tête, pendant quarante-huit heures, avec une poignée de braves, à toute une colonne de Paolistes. Accablé par le nombre, il dut se retirer, et pendant qu'il se sauvait, du haut de la montagne il vit flamber sa maison et celles de ses partisans. Les frères Arena étaient de fermes et ardents républicains, mais leur caractère trop violent leur porta tort, ils étaient de Patrimoniu. En avril 1792, des troubles éclatèrent à Ile-Rousse dont l'un des frères Arena était maire ; ils y possédaient une maison et un jardin. Cette maison fut pillée et le jardin dévasté : on tenta même de brûler la maison. Les Arena accusèrent Paoli d'avoir favorisé sous main l'incendie de leur maison. Ils lui vouèrent dès lors une haine mortelle. La mémoire de Paoli doit être lavée de l'accusation outrageante d'avoir été l'instigateur des désordres de l'Ile-Rousse ou de n'avoir rien fait pour les arrêter. Paoli, pendant ces événements, se trouvait chez son neveu Leonetti à Monticellu.

Ce qui prouve que le grand patriote corse chercha à empêcher ces désordres, c'est le fragment d'une lettre écrite de Monticellu en date du 7 mars 1792, en même temps qu'il informait Barthélemy Arena de tout ce qui s'était passé à Ile-Rousse : « Les A..., confiants dans la protection du Directoire supérieur, ont voulu se cogner au Directoire du district ; mais ils ont connu leur nullité. S'ils avaient écouté ce que je leur écrivis, les choses n'auraient pas pris cette tournure. Heureusement, j'ai pu sauver leur maison et leur jardin... » Les plus célèbres des frères Arena furent Joseph et Barthélemy. Tous les deux membres du Conseil des Cinq-Cents, ils protestèrent contre le coup d'Etat de Brumaire, et d'après une légende, Barthélemy avait tenté de poignarder le général le jour du coup d'Etat. Joseph fut impliqué dans le complot Cerracchi organisé contre la vie du Premier Consul. Jugé et condamné à mort, il fut exécuté le 30 janvier 1801. Le nom d'Arena n'est pas éteint à Patrimoniu. En 1768, les Français ayant violé la trêve convenue, les Corses, surpris à Patrimoniu, combattirent en héros. Cet épisode de l'histoire de la Corse est rappelé par une inscription en langue italienne placée au-dessus de la porte d'entrée de la célèbre maison Calvelli, dont les portes monumentales, les larges escaliers, les terrasses aux murailles percées de meurtrières évoquent les luttes épiques de nos pères. Nous avons traduit ainsi cette inscription : « Cette maison fut défendue par les fusils corses et forcée par les canons français pendant la trêve, le 1<sup>er</sup> août 1768 ».

Plus haut que Patrimoniu est Barbaggiu, plusieurs fois témoin de la valeur des Corses et des Français en 1769.

A environ 300 mètres de la route apparaît la marine de Farinole, dominée par une tour génoise. A gauche on découvre tout le bassin de Farinole, dont les hameaux sont étagés en amphithéâtre autour d'un grand et large hémicycle de montagnes dominé par le monte Prunu au

nord et par la cime du Grateri au sud. Nous avons visité ces hameaux perchés comme des nids d'aigles dans la montagne au pied de curieux pitons enfantés par les phénomènes de la nature. Avec leur cadre de cols escarpés et de gorges farouches, ils nous causent à première vue comme une impression d'effroi. A mesure que nous grimpons, cette inquiétude s'accuse davantage, et par un phénomène curieux dont nous sommes le sujet, nous avons un instant l'illusion d'être transporté en plein moyen âge, au temps où nos pères luttaienent contre l'envahisseur. Nous cherchons des yeux le château-fort, refuge des paysans en cas de danger pressant, comme si depuis les luttes moyenâgeuses plusieurs siècles n'avaient pas sonné au cadran de l'histoire et n'étaient pas tombés dans le gouffre de l'oubli. A l'entrée du hameau de Sparagghiu, une énorme pierre : l'Alpe (surnom prétentieux bien qu'elle soit de dimensions imposantes). Nous découvrons le château-fort avec ses machicoulis et ses meurtrières qui subsistent encore, mais ce n'est plus aujourd'hui qu'une maison moderne habitée par la famille de M. François de Gentile, le descendant des fiers seigneurs d'autrefois qui portaient ce nom. La maison Antonetti, qui tient à celle de la famille de Gentile, bien que transformée elle aussi, conserve toujours une certaine apparence de château-fort. Quand on parcourt les hameaux de Farinole, le vague malaise éprouvé à distance disparaît, et tout autre est l'impression ressentie. Avec leurs toitures roses et grises, où l'ardoise voisine avec la tuile pour le plus grand plaisir de la vue, ces hameaux se révèlent sous un aspect original et charmant. Desservis par deux petits ruisseaux, ils sont très abondants en eau potable, ce qui permet aux habitants de s'adonner à la culture intensive des légumes. Les travaux d'adduction sont terminés depuis deux ans. La flore de Farinole ne manque pas d'une certaine originalité. Le figuier, le grenadier, le jujubier se marient aux plantes du maquis : l'arbre de la

paix ombrage ses vallons et le pampre de la vigne enguirlande ses côteaux.

Nous descendons chez notre cousin Titus Antonetti, disciple passionné de Saint-Hubert, et après avoir savouré en sa compagnie d'excellents perdreaux rôtis dont il vient de faire une hécatombe, ainsi qu'une délicieuse langouste de Saint-Florent, nous nous rendons chez M. de Gentile, et nous n'avons guère à nous déranger, car — nous l'avons déjà dit — les deux maisons se tiennent. M. François de Gentile est un bel homme dans la force de l'âge, à la taille élancée, aux traits réguliers empreints de noblesse. Tout en nous faisant déguster ses excellents crûs, il nous entretient de ses aïeux, les seigneurs de Gentile.

\*  
\*\*

Le felouque d'un seigneur génois qui, pour son plaisir ou ses affaires naviguait dans nos eaux, il y a de cela plusieurs siècles, fut assailli par une furieuse tempête. Elle chercha un refuge dans l'anse de Farinole. Ce gentilhomme avait fait le vœu, s'il échappait au naufrage, d'épouser la première jeune fille qu'il rencontrerait après son débarquement. Ce fut une bergère qui vint à son devant. Il tint parole et l'épousa. De ce mariage imprévu descendraient les Gentile de Farinole (1).

Nous avons entendu aussi un autre son de cloche. D'après des pièces d'archives découvertes par l'avoué de Gentile, natif de Farinole et aujourd'hui décédé — c'était le père de Frédéric de Gentile, lui-même avoué à la Cour de Bastia — un certain Farina ou Farinole vivait dans la commune il y a plusieurs centaines d'an-

---

(1) Ce qui paraît donner un caractère de vraisemblance à ce récit, c'est que pendant longtemps, quand une demoiselle de Gentile se mariait, une certaine somme prélevée sur les fonds déposés à la Banque Saint Georges lui était servie à titre de dot.

nées. Sa mère était de Santu-Petru. Elle vint à mourir, et son père convola en secondes nous avec une demoiselle de Nonza dont il eut une fille. Il mourut peu de temps après, ainsi que sa nouvelle femme ; il ne resta de cette famille que le jeune Farina et sa sœur consanguine. Les parents de la jeune fille se rendaient souvent à Farinole pour faire la fête ; il y avait de quoi manger et boire dans cette maison. Un soir le jeune Farina fut trouvé assassiné dans une de ses propriétés ; ses parents de Santu-Petru soupçonnèrent les gens de Nonza d'être les auteurs d'un assassinat qui allait permettre de réunir tout le patrimoine sur la tête de la demoiselle du second lit, leur parente. Ils en tuèrent trois, ce qui n'empêcha pas la jeune fille de devenir l'unique héritière de cette riche maison. Quand elle fut en âge de se marier, sa main fut demandée par un gouverneur corse de la famille génoise des Gentile ou Gentili, et cette union fut féconde.

M. François de Gentile est casanier, mais son aïeul faisait de fréquents voyages en Italie où il était appelé par ses intérêts. Comme il se trouvait un jour à Rome, il dut quitter précipitamment cette ville, sans doute à cause des troubles dont elle était le théâtre. La révolution y grondait. Avant de réaliser son unité, dont les principaux artisans furent comme on sait Garibaldi et Cavour, la péninsule italienne n'était qu'une expression géographique soumise à l'influence autrichienne. Aux portes de Rome, M. de Gentile fit la rencontre de deux compagnons de voyage dont l'un était architecte et avait un emploi au Vatican : c'était un de ses compatriotes appelé Franceschini. Quant à l'autre voyageur, qui se faisait appeler Durand, il avait un abord des plus sympathiques. Ses manières étaient distinguées, son commerce très agréable ; bref, c'était le plus charmant compagnon de route qu'on pût trouver. Les trois fugitifs, nous les qualifierons ainsi, se dirigèrent sur Gênes où ils arrivèrent par des moyens de fortune. Ils furent hébergés par un jardinier

nommé Ricci dont les descendants se sont plus tard établis en Corse, à Pigna, village natal de M. Franceschini, situé près de l'Île-Rousse. Ils passèrent quelques jours à Gênes, puis rentrèrent chez eux. Durand qui se disait Parisien prit la route de la capitale. MM. de Gentile et Franceschini s'embarquèrent pour la Corse. Une année s'écoula. Un beau jour, les deux Corses reçurent chacun une carte du compagnon de voyage dont ils avaient gardé le meilleur souvenir, mais qui ne leur avait pas encore donné signe de vie. Cette carte venait d'Ajaccio où avait débarqué M. Durand. Il les invitait tous les deux à se rendre dans cette ville où, disait-il, il aurait le plus grand plaisir à les revoir et à leur serrer la main. Bien que les moyens de transport manquassent tout à fait de confort à cette époque et que la patrie de Napoléon fût assez distante des localités qu'ils habitaient, ils songèrent qu'ils auraient eu mauvaise grâce à décliner l'invitation de leur sympathique compagnon de voyage. Ils se rendirent donc à Ajaccio où ils arrivèrent le même jour. A l'arrêt de la diligence, une voiture les attendait. Ils furent conduits à l'hôtel de France où était descendu M. Durand. Quelle ne fut pas leur surprise d'apprendre que sous ce nom d'emprunt se cachait la haute personnalité du duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe. Le prince en fit ses commensaux et donna des ordres pour qu'on leur préparât des chambres. Au cours du premier repas qu'ils prirent ensemble, le duc dit à ses invités : « Je m'en vais dans quelques jours, et je n'ai pas voulu quitter votre beau pays sans revoir mes compagnons de voyage corses dont j'ai gardé le meilleur souvenir. Eh bien ! que puis-je faire pour vous, mes chers amis ? je suis tout disposé à vous rendre service. — Nous vous remercions, Monseigneur, de votre trop grande bonté à notre égard. Nous sommes assez comblés par le plaisir de vous revoir et d'être votre hôte dans la patrie de Napoléon. Vous nous avez fait déjà trop d'honneur d'avoir songé à nous

à votre arrivée en Corse. — Je comprends, Monsieur de Gentile, que vous déclinez mes offres de service, vous avez trop d'intérêts à surveiller et un riche patrimoine à faire valoir. Mais pour vous, Monsieur Franceschini, je crois que c'est autre chose. Si j'ai bonne mémoire, vous m'avez dit l'année dernière que, sans être riche, vous possédiez vous aussi quelques arpents de terre au soleil. Si je vous aidais à créer une pépinière dans une de vos propriétés, cela vous irait-il? — Votre offre est si séduisante que j'aurais mauvaise grâce à la décliner, Monseigneur. J'ajouterai même que vous comblerez mes vœux les plus chers : les arbres et les plantes n'ont pas de meilleur ami que moi, et je connais tous les secrets de la greffe. J'ai une propriété tout près de mon village, riche en eau et qui paraît désignée pour la fondation d'une pépinière. — A la bonne heure ! mais ma proposition doit être complétée. Vous serez le directeur de cette pépinière avec un traitement annuel de 15.000 francs, et je vous avancerai 50.000 francs pour les frais d'établissement. — Vous me comblez vraiment, Monseigneur ! Pourrai-je jamais oublier votre bonté et votre générosité ! Vous avez fait mentir le proverbe : la fortune ne sourit pas aux vieillards, car sans être bien vieux, je ne suis pas né d'hier ». Une pépinière fut donc créée à Pigna, dans une propriété de M. Franceschini qu'en sa qualité d'architecte il avait aménagée à cet effet. Quelques années après, elle fut remplacée par celle qui fut créée à Calvi, mais le traitement de M. Franceschini lui fut conservé jusqu'à sa mort (1).

Les Gentili étaient d'abord des Avogari. Ce n'est qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle qu'ils furent appelés Gentile

---

(1) Le touriste, qui d'Ile Rousse se rend à San Cesariu pour rejoindre la route départementale, n'a qu'à s'arrêter près de Pigna et à faire un léger détour : il trouvera un jardin dont la porte d'entrée porte toujours cette inscription : « Propriété de Monseigneur le duc d'Orléans ».

car ils faisaient partie de l'Albergo de ce nom (sorte de *gens* aristocratique génoise). Ils possédaient à un moment donné tout le Cap Corse. Ansaldo da Mare (les da Mare ou seigneurs de San Colombanu ne furent pas moins puissants au Cap que les Gentile) les refoula dans le sud de la presqu'île de manière à les limiter aux cantons actuels de Brando et de Nonza. Ils avaient d'abord soutenu, au XIV<sup>e</sup> siècle, les Génois contre Giudice della Rocca, puis ils se laissèrent séduire par les idées libérales du gouverneur Boccanegra et de Sambucucciu d'Alando. Commencant à partager, ainsi que leurs voisins, les idées populaires et antigénoises de leurs vassaux, ils entrèrent en 1366, avec Babiano da Mare, dans la conspiration avortée contre le successeur de Boccanegra, qui avait abandonné les idées démocratiques de celui-ci. Cette conspiration ayant mal tourné, un des conjurés fut pendu à Nonza. Un Avogari, prénommé Bartholomé, parent des seigneurs de Brando et de Canari, avait été le chef de cette conspiration. Gênes employa la manière forte, et les seigneurs cap-corsins rentrèrent dans l'obéissance. Mal leur en prit, car Arrigo de la Rocca, soutenu par l'Aragon et tous les mécontents de l'île, refoula partout les Génois et occupa toutes les seigneuries des Gentile. C'est alors que Gênes céda l'île inquiète à la Société de la Maona (1378). La Maona reconnut les droits des Gentile sans les augmenter ni les diminuer. Rentrés dans le parti génois, les seigneurs de Nonza, de Brando et de Canari, soutinrent Urbain da Mare contre Vincentellu d'Istria (1405). Mais Mathieu de Gentile, seigneur de Brando, trahit plus tard la cause de Gênes et fut dépouillé par les Génois de sa Seigneurie (1416). Il y fut rétabli par les évêques d'Aleria et de Mariana révoltés contre Gênes.

Les seigneurs du Cap étaient donc tantôt du parti génois (ils étaient, on le sait, d'origine génoise) tantôt du parti des patriotes corses. Ils furent réduits à louvoyer

entre Gênes et l'Aragon quand celui-ci entra en lutte contre la République. L'Office de Saint-Georges, auquel Gênes avait cédé ses droits sur la Corse en 1453, sombra plus tard sous les coups répétés du célèbre Sampiero d'Ornano, soutenu par la France. Cette fois l'aristocratie cap-corsine quitta tout à fait le parti génois et acquit définitivement des sentiments corses. C'est ainsi que lors de la deuxième intervention française qui fut décidée à la demande de Gênes en 1745 (la France ne pouvait pas se désintéresser de la Corse, sous peine de voir une autre puissance intervenir à sa place), François-Marie de Gentile fut condamné à mort avec d'autres patriotes corses et décapité à Gênes en 1745. Dans cette guerre, le comte Rivarola, Génois passé au service de la Sardaigne qui l'avait fait colonel dans ses armées, avait soulevé les patriotes corses contre la République et mis le siège devant Bastia. Appuyé momentanément par une flotte anglaise, il enleva la ville (novembre 1745), mais ne recevant pas de secours il dut la rendre aux Génois. On sait que la clémence n'était pas la meilleure vertu de ceux-ci, et qu'ils pratiquaient rarement le pardon des injures. Ils se vengèrent donc cruellement des patriotes corses : François-Marie de Gentile fut du nombre des victimes. On voit que cette famille avait définitivement abandonné le parti de Gênes auquel elle ne devait plus revenir. Les seigneuries du Sud, avec leurs statuts intacts et leurs privilèges de plus en plus réduits, durèrent jusqu'à l'annexion de la Corse à la France en 1768, annexion qui entraîna l'abolition des droits seigneuriaux et l'unification du Cap en une seule province.

Si l'on en croit une généalogie établie par l'historien Colonna de Cesari-Rocca, tous les seigneurs du Cap Corse auraient la même origine et descendraient d'un Génois nommé Ido, qu'en 952 Oberto, marquis de Toscane, chargea d'être son *vice-comes* au Cap et de lever pour lui les taxes.

Nombreux furent les Gentile qui occupèrent de hauts grades dans les armées françaises, génoises ou pontificales. Quant aux da Mare, ils ne s'illustrèrent pas moins que les Gentile. Des quatre fils que laissa Ansaldo da Mare, qui mourut en 1252, un fut amiral de Charles d'Anjou et un autre amiral de Frédéric II. Soulignons en passant que Jacques II da Mare et Altobello de Gentile sont les deux seigneurs du Cap Corse qui respectèrent le plus scrupuleusement les libertés communales corse.

Le nom des Gentile n'est certes pas éteint, mais il n'est pas très répandu aujourd'hui. Nous ne connaissons que M. François de Gentile qui le porte et qui a de nombreux descendants mâles, et ses cousins les Gentile de Bastia, originaires de Farinole, dont l'un est avoué et l'autre Président du Tribunal de Monaco. Il y a cependant des familles comme celle de M. Preziosi et celle du professeur Franzini de Bastia qui descendent des seigneurs de Gentile par la lignée féminine. Certains membres de ces familles ont cru devoir ajouter à leur nom patronymique celui de Gentile : M. Morati de Gentile en est un. Le nom même d'Avogari de Gentile est toujours porté.

A la famille da Mare, appartenait le célèbre Jacques Toussaint da Mare qui tomba en héros à la bataille de Tenda en 1554. C'était le digne émule de Sampieru, et le roi Henri II faisait grand cas de son alliance. De Thermes le pleura comme un des meilleurs soutiens de la cause française. Malgré les liens du sang qui l'attachaient à Gênes, il se décida pour le parti des patriotes après avoir consulté ses vassaux. La mort seule mit fin à ses actes héroïques.

\*  
\*\*

Mais revenons à Farinole, sinon le cadre pourrait déborder le tableau. Il s'y déroula, il y a environ une

trentaine d'années, de graves et dramatiques évènements qui coûtèrent la vie à quatre personnes et fournirent aux romanciers un bel exemple de vendetta.

Le nommé Damiani avait fait cadeau d'une vache à son gendre Fratacci Pierre ; celui-ci la vendit à Fratacci Massimi qui s'adonnait à diverses spéculations : il achetait des pâturages qu'il sous-louait à des bergers. Deux autres gendres de Damiani, les sieurs Damiani Louis et Théodore qui étaient frères et qui avaient épousé leurs cousines germaines, sœurs de la femme de Fratacci Pierre, s'emparèrent de cette vache, prétendant que leur beau-père ne lui en avait pas fait cadeau. De là, brouille entre Fratacci Massimi et les frères Damiani qui étaient bergers et auxquels il avait vendu des pâturages. Fratacci Massimi fit intervenir Deodati Jean Toussaint, et par l'entremise de celui-ci, les frères Damiani qui s'étaient emparés de la vache, restituèrent à Fratacci Massimi la somme de 400 francs. Celui-ci réclama, paraît-il, une seconde fois cette somme aux frères Damiani qui n'avaient pas songé à demander un reçu, et il chercha à apaiser la colère de l'entremetteur Deodati Jean Toussaint qui n'avait pas pris la chose du bon côté, et qui était devenu son ennemi. De plus, Fratacci Massimi fut accusé par le nommé Olmeta, dit Stracciamondu, de lui avoir volé un taureau et de l'avoir vendu à une boucherie de Saint-Florent. Fratacci Massimi ne pardonna pas à Olmeta cette imputation de vol. Il le rencontra un jour sur la route nationale à la maison cantonnière de la marine de Farinole et lui administra une râclée formidable. Grand bruit à la maison du blessé, père d'une nombreuse famille. Un complot fut peut-être ourdi contre la vie de ce redoutable Fratacci Massimi qui s'était fait de nombreux ennemis. Un matin, son frère Fratacci Ange-Marie, inquiet de ce qu'il n'était pas rentré la veille, partit à sa recherche et buta contre son corps étendu sans vie à l'embranchement du sentier de San

Martinu di Lota, commune où la victime exerçait hebdomadairement le métier de boucher. Ce drame de la montagne se déroula vers neuf heures du matin et mit sens dessus-dessous le village de Farinole d'ordinaire si paisible, où les magistrats vinrent, accompagnés d'un médecin, chargé de faire l'autopsie du cadavre.

Fratacci Massimi avait deux frères dans l'Amérique du Sud. Le bruit se répandit qu'ils étaient rentrés à Farinole pour venger leur frère, dès qu'ils eurent appris son assassinat. Munis de provisions et bien armés, ils erraient dans le maquis, décidés à détruire le meurtrier. Mais nul ne les avait vus à Farinole? Personne en tout cas n'osait le déclarer. Étaient-ils même rentrés d'Amérique? On le supposait, mais c'était sans preuves.

Qui donc avait tué Massimi? Les soupçons s'étaient égarés sur Stracciamondu qui avait à se venger des blessures que le mort lui avait faites. Ce Stracciamondu avait une fille, âgée de seize ans, qui allait tous les jours vendre du lait à Bastia. On la mit en garde contre des représailles possibles, la voix populaire accusant son père d'avoir donné la mort à Fratacci Massimi. En jeune fille courageuse, elle ne tint nul compte de cet avertissement. « On peut me tuer, dit-elle, comme je n'ai rien sur la conscience, et mon père non plus, je continuerai à me rendre à la ville ». On ne l'inquiéta jamais, mais un soir son père ne rentra pas chez lui à l'heure habituelle. L'inquiétude de son enfant était extrême, quand il parut enfin. A sa mine bouleversée, elle comprit qu'il s'était passé quelque chose de grave. — Seriez-vous blessé, mon père? — Non, mais j'ai couru un grand danger de mort. En rentrant au village, j'étais attendu sur la route par deux hommes masqués et armés qui m'ont couché en joue et qui m'ont dit : « Arrête! C'est toi qui as tué Fratacci Massimi; il faut que tu nous retraces les circonstances de l'assassinat et que tu nous dises si tu avais des complices. Si oui, fais-nous les connaître. — Je ne suis

pour rien dans l'assassinat de Fratacci Massimi. Vous pouvez me tuer, mais votre conscience vous reprochera le meurtre d'un innocent ». Un tel accent de sincérité se dégagait des paroles et de l'attitude de Stracciamondu que les deux hommes masqués hésitèrent. L'un d'eux voulait cependant lui donner la mort ; ce fut l'autre qui l'en empêcha ». « Laisse donc, lui dit-il, s'il est innocent, il n'est pas juste qu'il paye pour les coupables. Et s'il est coupable, nous le retrouverons ». Peu après Momo Deodati fut tué à la montagne où il gardait son troupeau. Il était arrivé depuis peu de Marseille et mourut des coups destinés à son neveu Jean Toussaint Deodati, qui était en train de traire ses chèvres. Celui-ci gagna aussitôt Bastia par la montagne, puis partit pour l'Amérique du Sud. Théodore et Louis Damiani furent immolés ensuite par leurs mystérieux poursuivants, le premier dans la Serra où il gardait les chèvres, le second au hameau de Bracolacciu. Un dimanche matin, alors qu'il se promenait sur sa terrasse avec son bébé sur les bras, un coup de fusil fut tiré sur lui. Le petit ne fut pas touché par le plomb. Le meurtrier ne fut pas vu ; était-il seul ou accompagné, on ne le sut pas. Fratacci Massimi avait un autre frère, Jean, caractère doux et paisible, qui était resté à Farinole. Bien que l'opinion publique le déclarât innocent, il fut arrêté ; il ne tarda pas d'ailleurs à être mis en liberté. Les deux autres frères, qui se trouvaient dans l'Amérique du Sud, furent condamnés par contumace à mort ou aux travaux forcés à perpétuité, nous ne saurions préciser. Or, Fratacci Massimi aurait été tué par un galérien d'Oletta ou de Santu Petru qui avait déjà été au bagne, y retourna et y mourut.

Le drame de Farinole produisit une sensation énorme dans toute la région. « Comment un village paisible, disait-on, et dont les habitants s'adonnent à la vie pastorale et à la culture de leurs terres, a-t-il pu devenir tout d'un coup aussi sanguinaire ? » Après tout, on peut

admettre qu'une région aussi tourmentée que celle de Farinole soit la terre des haines tenaces, qu'elle enfante des caractères fortement trempés, aux passions ardentes et très chatouilleux sur le point d'honneur. *La terra simile a se l'abitator produce*, a dit un poète italien. On peut comprendre aussi que des influences ancestrales gouvernent ses habitants, le bourg de Farinole ayant été le théâtre d'événements sanglants pendant la guerre de l'Indépendance et sous la Révolution française.

A quelques kilomètres de Farinole se trouve Nonza, un des villages les plus curieux de la Corse et qui mérite qu'on s'y arrête un instant. Il est perché sur la plate-forme d'une falaise noire qui tombe à pic sur la mer d'une hauteur de 150 mètres environ. C'était autrefois l'un des fiefs de la famille de Gentile : c'est dans ce chef-lieu de canton qu'ont vu le jour Vincent Gentili, général au service du roi d'Espagne et Vincent Gentili, né en 1760, général français.

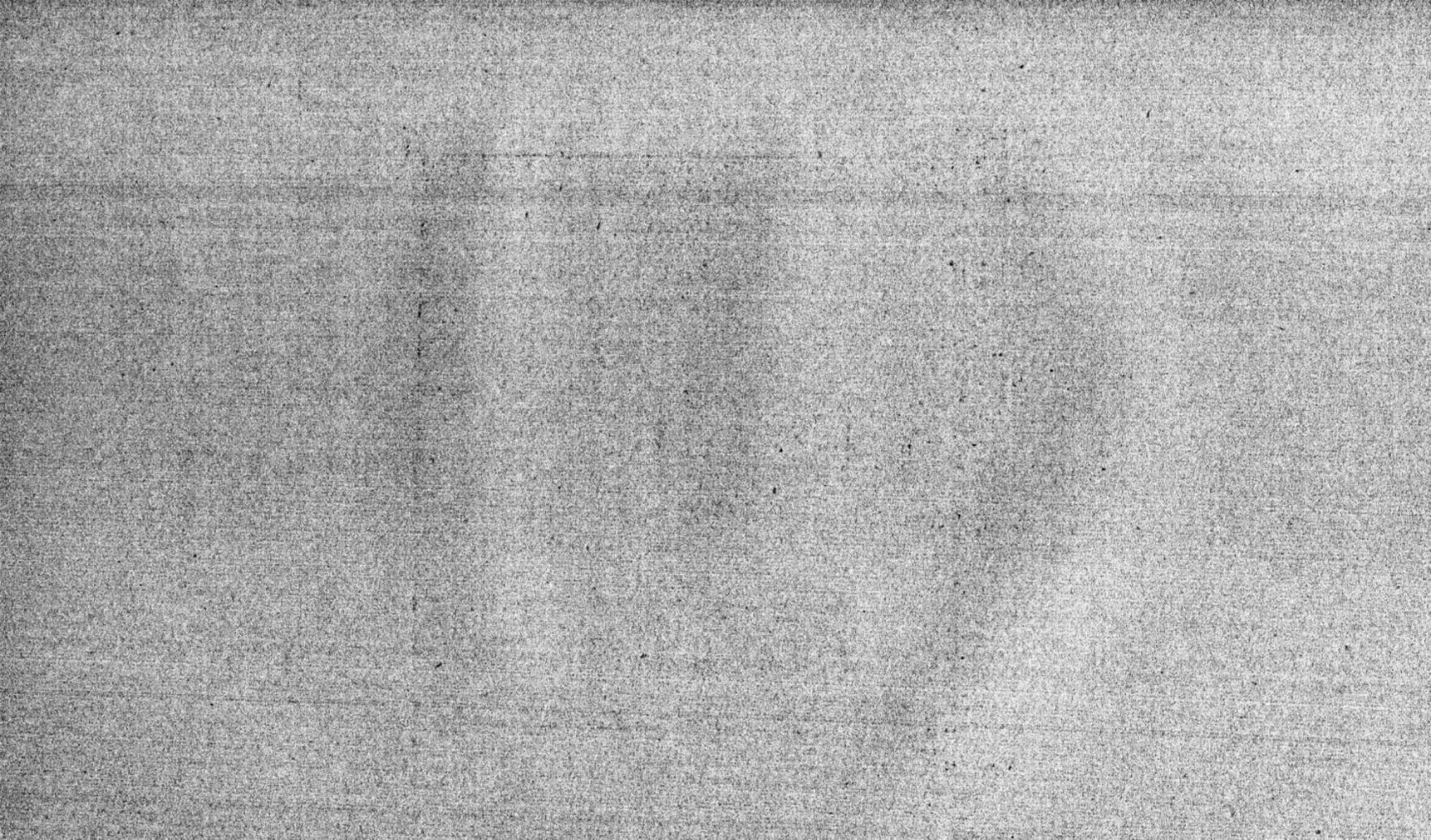
Les maisons de ce village s'avancent jusqu'au bord du rocher sur lequel il est assis. Autour de ce rocher s'étagent de tout petits jardins soigneusement cultivés, abrités du vent et où croissent de vigoureux cédratiers. L'eau qui donne la vie à ces jardinets provient de la fontaine de Sainte-Julie ou Fontaine des Mamelles. D'après les Bollandistes, Sainte-Julie, jeune vierge carthaginoise, fut martyrisée à Nonza, vers 440, par les Vandales qui lui arrachèrent les seins, et il en jaillit deux sources dont les eaux sont réputées miraculeuses.

A Nonza s'élève une tour célèbre dans nos annales. On sait que, par le célèbre traité de Versailles qui fut signé par Choiseul le 15 mai 1768, les Génois cédaient leurs prétendus droits sur la Corse à la France, moyennant un subside de 200.000 livres annuelles pendant dix ans. Malgré toute la sympathie qu'ils avaient pour les Français, les patriotes corses furent humiliés par le fait qu'on avait disposé d'eux sans les consulter. Et sous la conduite



### Nonza

Vue de la localité prise de l'est ; on distingue bien la position de la tour qui, de l'autre côté, domine la mer par une falaise à pic, et où se serait déroulé l'épisode dont il est question dans : Un drame à Farinole et sur lequel l'écrivain italien Guerrazzi a écrit un petit roman historique : *La Torre di Nonza*.



de Paoli, ce petit peuple osa se mesurer avec le plus grand peuple de l'univers. C'est alors que les Français envisagèrent comme une de leurs opérations préliminaires la conquête du Cap Corse dont fut chargé le général Marbeuf. S'emparant de cette province, ils étaient sûrs de ne pas être inquiétés sur leurs derrières, alors que partant de Bastia et de Saint-Florent, ils s'avanceraient contre les troupes de Paoli, massées au nord de Corte et notamment dans la piève de Rostinu.

Le commandant Jacques Casella, de Corté, était enfermé dans la tour de Nonza avec une poignée de miliciens. Ceux-ci prirent la fuite, ne se sentant pas en état de résister aux forces du général de Grandmaison. Casella, abandonné, résolut quand même de défendre tout seul la tour. Il circulait à l'intérieur, appelant à haute voix ses compagnons imaginaires et leur ordonnant de faire feu ; comme il disposait de plusieurs fusils, ce manège fit croire aux assaillants que la garnison était nombreuse, et pour ne pas s'éterniser devant ce fortin, on lui accorda une capitulation honorable. Le brave commandant, qui avait une jambe de bois, sortit tout seul de ce poste, un fusil sur l'épaule, en répondant à l'officier qui lui demandait où était sa troupe : « La garnison, c'est moi ». Cet officier voulait le maltraiter pour avoir eu l'outrecuidance de tenir en échec les troupes françaises. Mais le général de Grandmaison prit hautement sa défense. Il le félicita de son héroïsme devant le front des troupes, lui fit rendre le salut des armes et fit escorter notre héros par un piquet d'honneur jusqu'au quartier général de Paoli ; il écrivit à ce dernier pour lui dire combien une si noble conduite méritait l'admiration (1). Le Cap-Corse, privé

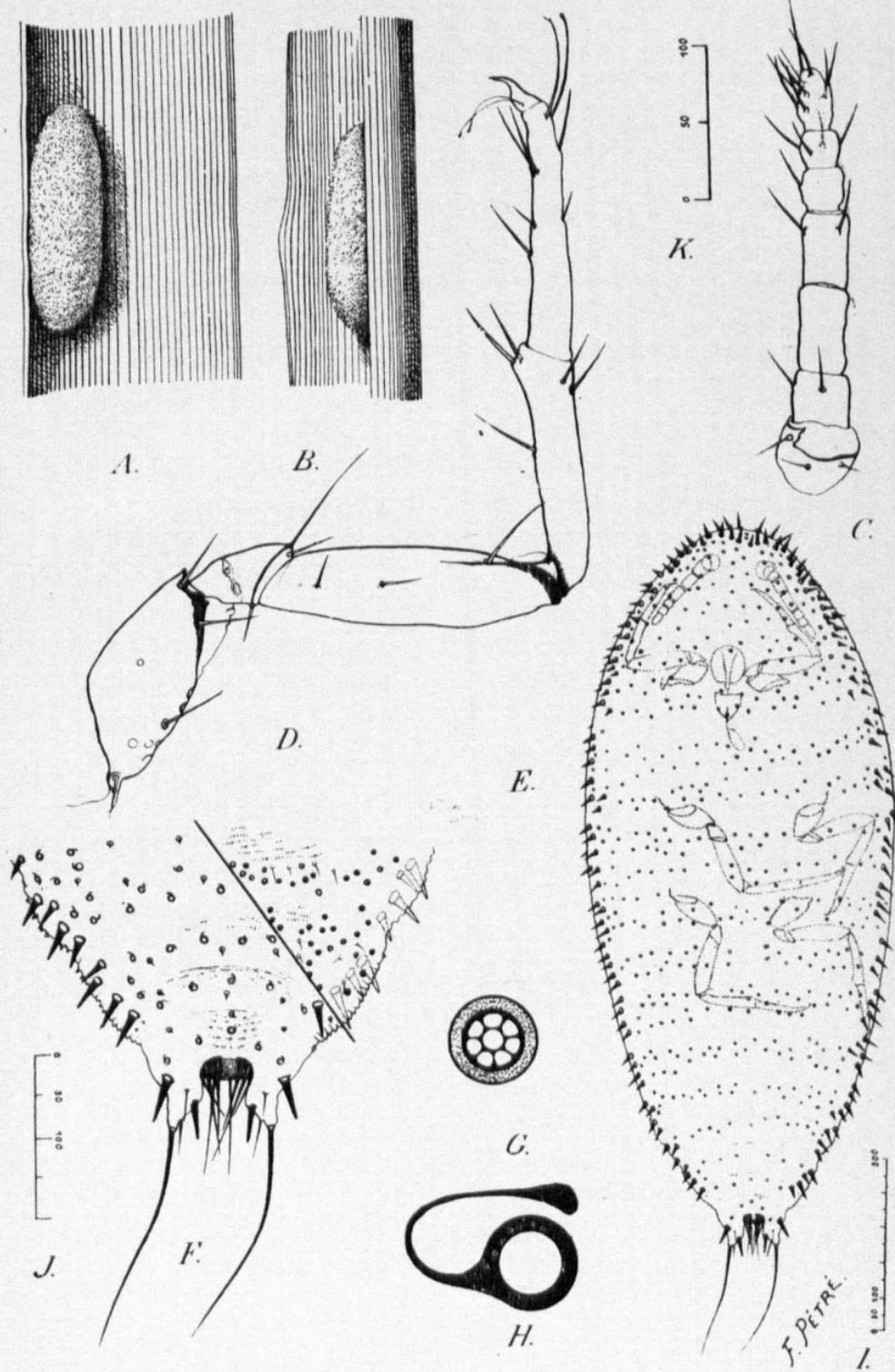
---

(1) Aucun historien, à notre connaissance, n'a signalé ce fait d'armes. Serait-ce une légende, embellie par la tradition et recueillie par l'écrivain Guerrazzi, (Note de la Direction).

de cette forteresse, coupé de l'intérieur par l'armée qui occupait en force la ligne Bastia, Patrimoni, Saint-Florent, n'avait plus qu'à se soumettre. Les négociations commencèrent dès le 25 août et la soumission officielle du Cap eut lieu le 29. Cette soumission du Cap n'empêcha pas les Cap-Corsins, qui se trouvaient à l'armée concentrée par Paoli dans l'intérieur, de lui rester fidèles. C'est ainsi qu'un Gentile, qui était comte en Autriche, commandait à Pontenovu le détachement des Allemands à la solde des Corses; ces étrangers étaient chargés de garder le pont du Golu. On sait que ce pont avait été barré par un petit mur en pierres sèches et que, par suite d'un déplorable malentendu, les Allemands tirèrent sur les patriotes corses au moment où ils commençaient à battre en retraite, augmentant ainsi la confusion et le désordre. La responsabilité des mesures prises pour barrer le pont à tout prix, incombe-t-elle à Paoli ou à Gentile? La question est encore discutée. A Morosaglia, Paoli a dit que la consigne de Gentile ne concernait que les transfuges, et non les troupes en retraite. Quoiqu'il en soit, ce malentendu fut en partie cause du désastre de Pontenovu.

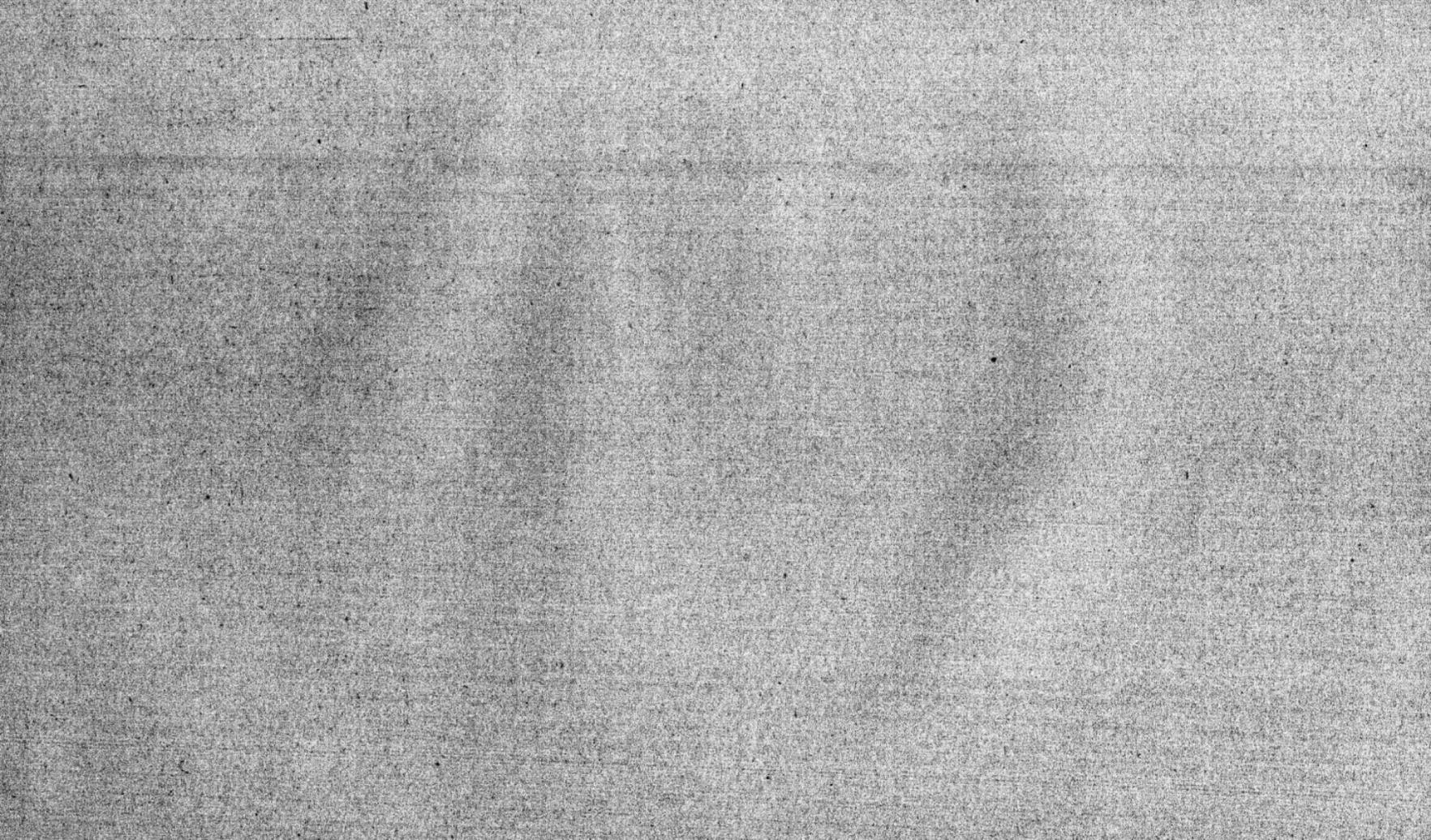
François SAVELLI DE COSTA.





**Femelle adulte de *Periococcus* Fr.**  
(Animal grossi)

A. vu de face ; B. vu de profil ; C. antenne ; D. patte postérieure ;  
E. aspect général ; F. extrémité postérieure ; G. glande sterno-abdominale ;  
H. grosse glande dorsale.



# La faune des Cochenilles de Corse

M. A. Balachowsky, directeur de laboratoire à la station centrale de zoologie agricole de Versailles, qui est un savant modeste et un entomologiste passionné, a consacré une grande partie de son activité à l'étude des cochenilles de Corse. Après avoir publié, en 1931, dans le Bulletin entomologique n° 7, un catalogue des espèces connues dans notre île « restée jusqu'à présent une des régions les moins explorées au point de vue coccidologique », il a continué ses recherches pendant les années 1932, 1933, 1934 et découvert des insectes de cette famille qui n'avaient été jamais trouvés dans l'île. Il a exploré toute la région montagneuse du centre : Niolu, Paglia Orba, hautes vallées du Golu et du Tavignanu, forêts d'Aitone et de Valdoniellu, abords du Rotondu, etc... Dans une note parue au début de 1934, il a signalé quelques-unes de ces espèces et, dans celle du n° 7 surtout, il a entièrement décrit l'insecte qu'il a appelé l'Eriococcus Franceschini : *Eriococcus de Corse* (1).

**Caractères extérieurs** : Insecte de grande taille (6 à 7 mill.) allongé, à ovisac feutré, légèrement aplati aux extrémités, d'un blanc pur, étroitement accolé aux feuilles. Adulte à cuticule de couleur jaune, mesurant 5 à 6 mill., toujours fixé dans le sens des nervures et isolément.

**Caractères microscopiques, femelle adulte** : environ trois à quatre fois plus longue que large, en ovale très allongé, légèrement rétréci postérieurement.

---

(1) **Sur un nouvel Eriococcus de Corse.** « Je dédie, a-t-il écrit, cette nouvelle espèce à la mémoire de mon camarade Jacques Franceschini, qui trouva la mort lors d'une chute tragique survenue le 13 juillet 1933, dans les carrières abandonnées de l'Argentella (environs de Galeria, Corse), alors qu'il se livrait à des recherches géologiques. » — Nous le félicitons d'avoir ainsi, par amitié, rendue impérissable la mémoire de ce jeune pétrographe trop tôt ravi à la science et à ses parents.

Antennes bien développées, de 7 articulations, correspondant aux formules suivantes : 3, 4, 2, 1, 7, 5, 6 ou 3, 4, 2, 1, 7, 5, 6.

Soies antennaires réparties principalement sur les derniers segments. Yeux petits disposés latéralement de chaque côté des antennes, arrondis, semi-globuleux. Menton dimère, sétifère, rostre court.

Pattes bien développées, élancées, longues ; pattes postérieures sensiblement de même longueur que les paires antérieures et intermédiaires. Hanches subrectangulaires, relativement allongées, hanches postérieures ornées de sensoria irréguliers et peu nombreux, répartis principalement à leur base. Trochanter triangulaire, orné de deux sensoria elliptiques disposés transversalement et de deux longues soies.

Fémur allongé, relativement peu renflé. Tibia rétréci antérieurement et progressivement dilaté vers son extrémité, armé de deux fortes soies supéro-internes. Tibia légèrement plus court que le fémur, ce dernier sensiblement de même longueur que le tarse. Celui-ci allongé, élargi à sa base et progressivement rétréci vers son extrémité. Crochet ouvert à pointe fine fortement acérée, dépourvu de denticule visible. Digitules du tarse longues, à renflement terminal perceptible ; celles du crochet sont plus courbes et moins visibles.

Stigmate de forme recourbée, à pavillon bien développé et à base rétrécie, entouré de 3 à 5 glandes péristigmatiques de structure analogue aux glandes sterno-abdominales.

**Revêtement cuticulaire dorsal** : bordure du corps hérissée de nombreuses épines marginales, fortes et acérées, formant une bordure régulière sur tout le pourtour du corps. Ces épines sont disposées en deux rangées parallèles plus ou moins nettement délimitées. La rangée extérieure comprend de fortes épines, tandis que la bordure interne possède des éléments nettement plus courts. Les épines sont plus nombreuses dans la région céphalique. Toute la région pleurale du corps est tapissée de petites papilles coniques surtout marquées sur les derniers segments abdominaux.

Épines cuticulaires dorsales présentes sur tout le corps, disposées en rangées parallèles sur chaque segment, mais de taille extrêmement réduite. Ces petites épines sont plus nombreuses sur les dernières tergites abdominales.

Cuticule dorsale densément et uniformément tapissée de grosses glandes tubulaires à conduit recourbé en cor de chasse.

**Revêtement cuticulaire ventral** : cuticule ventrale dépourvue d'épines et de glandes tubulaires de gros diamètre, ornée de soies souples et fines réparties en rangées transversales plus ou moins régulières, surtout abondantes dans la région frontale et abdominale.

Présence sur ces derniers segments abdominaux de glandes circulaires de petit diamètre de structure analogue aux glandes péristigmatiques réparties en rangées parallèles.

**Lobes anaux** : anneau anal armé de 8 soies dont la longueur dépasse celle des lobes (F.). Ceux-ci sont hérissés d'épines latérales et terminés par une longue soie apicale.

Cuticule dorsale ornée de minuscules spicules bien marquées sur des préparations bien colorées.

**Biologie, habitat, affinités** : j'ai trouvé cette espèce en Corse, une première fois dans la forêt d'Altone (1300 m.) en petit nombre, puis en plus grande abondance dans le torrent de la Restonica (900 m.), à environ 12 km. à l'ouest de Corte, à peu près à la bifurcation du sentier de Timozzu.

Elle vit sur les feuilles d'une grande graminée où elle se localise toujours dans le sens des nervures ; on ne trouve que des individus isolés. (10-14 août 1933).

En définitive, M. Balachowsky a résumé ses remarques biogéographiques sur la faune des Coccides de Corse, qu'il avait étudiée au cours des trois missions 1930-1933, dans un compte-rendu des séances de la Société de biogéographie n° 91, onzième année, 1934. En voici deux extraits.

Mes recherches ont été poursuivies tant dans les régions basses du littoral que dans l'étage moyen et la haute montagne. La faune des Coccides corses, dans la limite où elle nous est connue actuellement, comprend 56 espèces parmi lesquelles 43 seulement appartiennent à l'élément indigène. Ces chiffres font ressortir la pauvreté relative de la faune corse, si l'on estime que des régions telles que le littoral des Alpes Maritimes ou du Var comptent à peu près deux fois plus d'espèces appartenant à l'élément indigène.

Cette pauvreté de la faune corse ne peut guère s'expliquer que par l'insularité, car, les investigations qui ont été faites dans l'île auraient certainement permis la découverte d'un nombre d'espèces plus important si elles y existaient réellement. D'ailleurs cette pauvreté faunistique ne constitue pas une exception, elle se retrouve dans la plupart des autres grands groupes zoologiques.

La pauvreté de la faune est compensée par l'intérêt biogéographique des espèces qui peuplent cette île, intérêt d'autant plus grand que la plupart des régions méditerranéennes circonvoisines ayant une relation plus ou moins étroite avec la Corse, sont à peu près bien connues aujourd'hui, au point de vue coccidologique (Italie, Sardaigne, Provence, îles d'Hyères, îles Tyrrhéniennes, Afrique du Nord...)

La faune des Coccides de Corse appartient à deux éléments nettement distincts qui sont d'une part l'**élément méditerranéen** peuplant toute la zone littorale et les régions basses de l'île, d'autre part l'**élément euro-sibérien**, limité aux régions de moyenne et de haute altitude (de 800 à 2.200 m.). De par sa constitution la faune corse apparaît comme très ancienne, les formes paléogènes sont dominantes dans les deux groupements. Il est probable qu'à la fin du tertiaire, cette faune possédait déjà sa configuration actuelle. Les périodes froides du quaternaire (glaciations), suivies de périodes chaudes (interglaciaires), ont vraisemblablement eu pour effet, suivant les conditions climatiques, de faire progresser ou regresser l'un ou l'autre des deux éléments au sein même de l'île, sans jamais réussir à les éliminer complètement. »

# Le Bataillon de Chasseurs corses et la Campagne de Savoie EN 1792

---

Rares sont nos compatriotes qui ne connaissent pas de réputation le capitaine Xavier Poli (1861-1923) et son *Histoire militaire des Corses*. Dans ce remarquable ouvrage, malheureusement inachevé (1) on lit : après le licenciement en 1788 du régiment « Royal-Corse » et sa transformation en deux bataillons autonomes qui prirent respectivement le nom de Chasseurs-Royaux Corses et Chasseurs-Corses, on lit, disons-nous, à la page 203 du tome II : « Nous donnerons, du reste, dans l'historique des Chasseurs, la composition du cadre de chaque bataillon ».

Si cette promesse de l'écrivain, qu'une mort prématurée l'a empêché de tenir, n'a pas été réalisée, il ne nous est pas défendu d'y remédier, du moins partiellement, et puisque certaines vieilles archives officielles nous sont ouvertes, puisque notre qualité de petit-neveu en ligne directe nous fait intéresser à un officier de notre nom et de notre sang, à un capitaine d'un des bataillons en question (celui qui prit le n° 4), à la création, sous Louis XVI de douze bataillons d'infanterie légère (2),

---

(1) Du moins, en librairie, car le fondateur de la *Revue de la Corse*, le regretté Clavel, nous a assuré qu'au moins le tome III avait échappé au vandalisme de l'occupation allemande, à Laon, et existait encore en manuscrit. La meilleure preuve en était dans l'extrait qu'il avait été autorisé par la famille à en faire en 1924 et 25 (Nos 30, 31 et 32), sous le titre « *Les Cousins de l'Empereur* ».

(2) L'ordonnance royale s'exprime ainsi : « S. M. ayant reconnu la nécessité d'entretenir toujours sur pied un plus grand nombre de corps d'infanterie légère qui soient formés pendant la paix au service extérieur et avancé de ses armées... a établi, par son ordonnance du 17 mars 1788, douze bataillons

nous croyons plaire aux lecteurs en leur faisant connaître la composition complète, détaillée de ce dernier corps, dans les cadres duquel ils peuvent retrouver des ascendants, et qui, à l'armée du Midi (3) contribua, en 1792 et 93, à la conquête de la Savoie, tandis que son frère jumeau, le 3<sup>e</sup> bataillon, coopérait à celle du comté de Nice, double victoire sur le même souverain, le roi de Sardaigne et de Piémont, Victor Amédée III, qui, trop confiant dans une force militaire qu'il s'était plu à augmenter (6), s'était joint aux ennemis que nous avait faits

---

de chasseurs sous les noms ci-après désignés : I. Chasseurs Royaux du Dauphiné (Besançon) ; II. Chasseurs Royaux de Provence (Monaco) ; III. Chasseurs Royaux Corses (Vienne) ; IV. Chasseurs Corses (au Puy) ; V. Chasseurs Cantabres (Saint-Jean-Pied-de-Port) ; VI. Chasseurs d'Auvergne (Brioude) ; VII. Chasseurs Bretons (Port-Louis et l'Orient (sic)) ; VIII. Chasseurs des Voges (sic) (Uzès) ; IX. Chasseurs des Cévennes (Bitche) ; X. Chasseurs du Gévaudan (Bergues et Graveline) ; XI. Chasseurs des Ardennes (Antibes) ; XII. Chasseurs du Roussillon (Villefranche) ». (**Etat Militaire de 1788**).

(3) Cette armée du Midi, créée par décret du 13 avril 92, devait en septembre en former deux, celle des Alpes ou de Savoie (Montesquiou (4) et celle du Var ou d'Italie (D'Anselme) (5).

(6) Trop confiant aussi dans le général qu'il avait choisi au début pour la commander, un vieux militaire, le comte de Lazary, qui avait presque soixante ans de services « et dont les faits d'armes, a-t-on dit, étaient bien lointains et poussiéreux ».

(Voir l'ouvrage **Campagne dans les Alpes**, par le chef d'escadron d'artillerie, L. Krebs, de l'état-major de l'armée, et H. Moris, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste des Alpes-Maritimes (Plon-Nourrit, Paris 1891).

---

(4) Né à Paris, le marquis de Montesquiou-Fézensac (1741-1798), maréchal de camp du 1<sup>er</sup> mars 1780, député aux États-Généraux de 1789, se réunit un des premiers au Tiers-Etat. Nommé lieutenant-général et commandant en chef de l'armée du Midi, il occupa la Savoie comme on va le voir ; mais injustement accusé et sachant le sort qui l'attendait, il se réfugia en Suisse et ne put rentrer en France qu'en 1795. Il était membre de l'Académie française depuis 1784).

(5) Né à Apt (Vaucluse), le lieutenant-général d'Anselme (1740-1824) promu à ce grade le 22 mai 1792 et employé à l'armée du Midi, s'empara de Nice le 29 septembre. Suspendu de ses fonctions le 14 février 93, retraité une première fois, rappelé au service comme inspecteur en 98 et définitivement retraité en 1802. Il avait fait comme capitaine la campagne de Corse de 1768-69. Il s'était aussi distingué en Amérique.

la Révolution, et dut en subir les rigoureuses conséquences.

\*  
\*\*

## COMPOSITION DU BATAILLON DE CHASSEURS CORSES (7) (qui devint 4<sup>e</sup> Bataillon d'Infanterie Légère) (8)

### ETAT MAJOR

#### Etat-Major

MM. Don Grazio de Rossi, Lieutenant-Colonel Commandant (9) ; Hyacinthe de Rossi, Major ; Pietro Pallavicini, Quartier-maître trésorier ; Félice Avogari Gentile, Cadet-Gentilhomme (Employé à la 1<sup>re</sup> Compagnie).

Les sieurs Gaillardot, chirurgien-major ; Antonj, adjudant.

Les nommés : Fior d'Amore, tambour-major ; Fior d'Amore, musicien vacant ; Mario, musicien ; L'Armonica, musicien ; Sincero, musicien ; Apollo, maître tailleur ; Apollo, maître armurier (vacant) ; La Dolcezza, maître cordonnier.

(7) D'après la Revue d'Inspection de ce corps par le marquis de Bouzolz, commandant la division à Tournon, le 29 septembre 1789.

(8) Le règlement du 1<sup>er</sup> janvier 1791 substitua des nos d'ordre aux noms particuliers des corps, et le 1<sup>er</sup> avril les bataillons de chasseurs prirent le nom de bataillons d'infanterie légère.

(9) Les Rossi constituent une nombreuse famille militaire. Sans parler du major Hyacinthe, dont la fin de carrière nous est inconnue, et de Don Grazio, qui devint colonel du 52<sup>e</sup> d'Infanterie en 91 et servit exclusivement en Corse de 91 à 93, il y eut deux généraux de ce nom, les deux frères à l'armée du Midi ou des Alpes : Antoine, qui devint lieutenant-général, démissionna en juillet 93 et fut retraité en avril 95, et Camille qui devint aussi également divisionnaire, que ses soldats arrêtaient au camp de Barcelonnette (comme soupçonné de trahison !) et qui, emmené prisonnier à Grenoble, fut condamné à mort le 27 janvier 94. Dans le magnifique ouvrage de M. le Professeur Georges Six (« Généraux et Amiraux français de la Révolution et de l'Empire » Saffroy, éditeur, Paris-6<sup>e</sup>), on trouvera leurs états de services très détaillés.

Officier surnuméraire à la suite par l'excédent de la réforme du régiment Royal-Corse et sa reconstitution en bataillon de chasseurs : M. Pietro Pavolo Frediani, Lieutenant en deuxième.

### Compagnie de Sansonetti (10)

MM. Sansonetti, capitaine commandant ; Giacomoni, capitaine en second ; Morlas, lieutenant en premier ; Colonna d'Ornano, lieutenant en deuxième ; Colonna Locari, sous-lieutenant ; D'Angelo, sous-lieutenant ; Comiti (Rocco Francesco) sous-lieutenant attaché à cette compagnie et détaché en recrue ; Félice Avogari Gentili, cadet-gentilhomme.

Sergent-major .....	1	
Fourrier .....	1	
Sergents .....	6	dont 2 surnuméraires
Caporaux .....	8	
Appointés (11) .....	8	
Carabiniers de 1 <sup>re</sup> classe ..	6	
— de 2 <sup>e</sup> classe ..	5	
Chasseurs .....	55	
Tambours .....	2	
Enfant .....	»	
Ouvriers entretenus par le Roi .....	4	
	—	
Total .....	97	

### Compagnie de Mattei

MM. Mattei, capitaine commandant ; Colonna de

(10) Sansonetti (Stefano) devait succéder le 6 novembre 1791 comme lieutenant-colonel commandant à Don Grazio de Rossi et être lui-même remplacé le 7 août 92 par Massei (Jacques-Louis).

(11) Une ordonnance du 10 décembre 1762 avait substitué la dénomination d'appointé à celle d'anspessade. Mais cela, dans les deux cas, correspondait à nos actuels soldats de 1<sup>re</sup> classe.

Giovellina, capitaine en second; Questa, lieutenant en premier; Cuneo, lieutenant en second; Gentili, sous-lieutenant; Susini, sous-lieutenant.

Troupe 98 (il y a un enfant de troupe, 5 sergents seulement, mais 56 chasseurs).

#### Compagnie de Massesi

MM. Massesi, capitaine commandant; Pavolini, capitaine en 2°; Luigi Sansonetti, lieutenant en 1<sup>er</sup>; Poli, lieutenant en 2°; Citadella, sous-lieutenant; De Giovanni (12), sous-lieutenant.

Troupe : 102.

#### Compagnie de Carbuccia

MM. Carbuccia, capitaine commandant; Colonna d'Istria, capitaine en 2°; Carlotti, lieutenant en 1<sup>er</sup>; Peretti, lieutenant en 2°; Massei, sous-lieutenant; Luigi Questa, sous-lieutenant.

Troupe : 98.

#### Récapitulation

Officiers de l'E. M. . . . .	3
Capitaines commandants ..	4
Capitaines en 2° . . . . .	4
Lieutenants en 1 <sup>er</sup> . . . . .	4
Lieutenants en 2° . . . . .	5 dont un surnuméraire
Sous-lieutenants . . . . .	9 dont un surnuméraire
Cadet-gentilhomme . . . . .	1
	—
Total . . . . .	30
Chirurgien-major . . . . .	1

(12) Devint général de brigade au service de Naples.

## Hommes de l'E. M. :

Adjudant .....	1	}	7
Tambour-major .....	1		
Musiciens .....	3		
Maître tailleur .....	1		
» armurier .....	»	}	
» cordonnier .....	1		
Sergents-majors .....	4	}	dont 6 surnuméraires
Fourriers .....	4		
Sergents .....	26		
Caporaux .....	32		
Appointés .....	32		
Carabiniers de 1 <sup>re</sup> classe ..	24		
Carabiniers de 2 <sup>e</sup> classe ...	24		
Chasseurs .....	226		
Tambours .....	8		
Ouvriers entretenus par le Roi .....	13		

\*  
\*\*

Maintenant que nous connaissons la composition du bataillon de Chasseurs corses qui, sous un autre nom, devait trois ans plus tard opérer en Savoie, il est nécessaire de donner quelques détails géographiques sur ce pays et d'en indiquer les limites.

« L'ancienne frontière, entre la France et la Savoie, a écrit un Savoisien, le colonel d'état-major, plus tard général, Borson, frontière qui a subsisté de 1601 (13) jusqu'à l'annexion de 1860 sans autres modifications que des échanges de territoires opérés en 1760 dans le but de donner à chacune des puissances limitrophes la possession de l'une des rives du Rhône, suivait depuis le défilé du fort de l'Ecluse le cours de ce fleuve. Elle le quittait

(13) Année 1601 où les ducs de Savoie cessèrent de posséder la Bresse et le Bugey.

en face de Cordon pour remonter le cours de son affluent le Guiers qui prend sa source dans le massif de la Grande Chartreuse.

« Du Guiers, l'ancienne limite, descendant la falaise haute et escarpée qui termine ce massif au-dessus de l'Isère, coupait la riche et fertile vallée du Graisivaudan à la hauteur du fort Barreaux sur la rive droite et des ruines de l'antique manoir de Bayard sur la rive gauche. Elle remontait ensuite le torrent de Bréda et gagnait le faite du rameau des Alpes, tout hérissé de pics et de glaciers, qui va se rattacher à la grande chaîne par le haut sommet du Mont Thabor.

« Ce dernier nœud de montagnes, remarquable parce qu'il s'en détache des chaînons importants, offre également un intérêt militaire puisqu'il domine les trois vallées de l'Arc, de la Durance et de la Doire Suzine et que dans la région s'ouvrent trois passages qui mettent ces trois vallées en communication : le col du Galibier (dont le duc de Berwick sut tirer un si bon parti de 1709 à 1712 pour ses fameuses « navettes »), le col de la Roue, enfin le Pas de l'Echelle. Ces deux derniers passages permettent de se porter de la vallée de Briançon et de celle de la Maurienne à la tête du vallon de Bardonnèche sur le versant italien ».

Telle était la limite, du fort de l'Ecluse jusqu'au Mont Thabor, c'est-à-dire à l'ouest et au midi, de l'ancien duché de Savoie qui s'étendait au nord jusqu'au lac de Genève et au bassin du Rhône, et à l'est jusqu'à la haute chaîne des Alpes accessible seulement du côté de la France par des ponts nombreux jetés sur le Rhône, par le défilé des Echelles et par la large ouverture de l'Isère.

Enfin au point de vue territorial, la Savoie se subdivisait en sept régions : Savoie-Propre, Faucigny, Génevois, Chablais, Carouge, Maurienne, Tarentaise.

Passons maintenant à l'occupation de ce pays qui, a écrit Thiers dans le Tome III de son *Histoire de la Révolution française*, et à propos de l'entrée triomphale de Montesquiou à Chambéry, devait se faire à la grande satisfaction des habitants qui aimaient la liberté en vrais enfants des montagnes, et la France comme des hommes qui parlent la même langue, ont les mêmes mœurs et appartiennent au même bassin ».

A la page précédente, on lit : « Ce général, qui avait fait voir dans la Constituante toutes les lumières d'un homme d'Etat et qui n'eut pas le temps de montrer les qualités d'un militaire dont on assure qu'il était doué, avait été mandé à la barre de la Législative pour rendre compte de sa conduite, accusée de trop de lenteur. Il était parvenu à convaincre ses accusateurs que ses retards tenaient au défaut de moyens et non au manque de zèle (14), et il était retourné aux Alpes. Cependant il appartenait à la première génération révolutionnaire et se trouvait ainsi incompatible avec la nouvelle. Mandé encore une fois, il allait être destitué, lorsqu'on apprit enfin son entrée en Savoie. Sa destitution fut alors suspendue et on lui laissa continuer sa conquête (15).

Tout cela est un peu concis, mais il ne faut pas demander à un ouvrage surtout politique plus de détails militaires qu'il ne peut en comporter. Ce qu'on va lire essaiera d'y suppléer dans la mesure du possible en reprenant les choses dès le commencement.

---

(14) A force de talent et de patience, comme dit Dumouriez dans ses souvenirs militaires, il parvint à constituer, on pourrait dire à improviser, l'armée du Midi.

(15) Le mot n'est exact que pour les Piémontais, car accueillis comme des libérateurs, les Français déchaînèrent un élan populaire de sympathie et de gratitude qui se traduisit par la plus ferme volonté des Allobroges (ancien nom qu'ils ressuscitèrent) de se réunir à la France et d'en constituer le 84<sup>e</sup> département (le Mont Blanc, qui envoya dix députés à la Convention).

\*  
\* \*

Comme on le verra en Appendice, l'entrée en campagne du bataillon des Chasseurs corses data officiellement du 13 mai 1792. En réalité, les opérations retardées par des difficultés d'organisation ne commencèrent que le 24 septembre, date à laquelle l'avant-garde, commandée par le maréchal de camp de Casabianca (16) franchit la frontière, en direction de Chambéry, avec 2.100 hommes (un bataillon de grenadiers, deux bataillons d'infanterie légère (les 4<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>) et le 4<sup>e</sup> Chasseurs à cheval.

« Il n'y avait pas eu de déclaration de guerre. Elle n'était pas nécessaire — lisons-nous dans l'ouvrage déjà cité — le roi de Sardaigne, ayant au mépris du traité (imposé par Louis XIV au duc de Savoie, après la prise de cette citadelle en décembre 1703) fait élever des retranchements à Montmélian, un manifeste fut lancé par le Ministre de la guerre français le 21 septembre pour y suppléer. Il y était déclaré que « le gouvernement français apportait aux peuples de la Savoie les bienfaits de la Liberté ».

Ajoutons enfin que, depuis le 2 mai et l'affront fait à notre ambassadeur Semonville, les relations diplomatiques entre les deux gouvernements de Turin et de Versailles étaient rompues, et qu'enfin, à toutes ces causes de

---

(16) Comme il y avait deux généraux de Casabianca à cette armée du Midi, nous tenons à préciser ici qu'il s'agit de Raphaël (1738-1825) le frère de Luce (le glorieux marin d'Aboukir), le futur défenseur de Calvi, le futur divisionnaire dont Napoléon fit un sénateur et un comte de l'Empire, et non de son parent Joseph-Marie (1733-1803) l'ancien colonel du 2<sup>e</sup> de cavalerie qui devint lui aussi divisionnaire et mourut assassiné, dans des circonstances restées mystérieuses, à Liman, près d'Avignon, où il avait pris sa retraite.

Il était passé le 1<sup>er</sup> février 93 à l'armée d'Italie, où il se distingua, mais où nous ne pouvons le suivre.

tension, s'ajoutait la présence sur le territoire piémontais de 4000 émigrés (dont les deux frères de Louis XVI, les comtes de Provence et d'Artois, tous les deux gendres du roi Victor Amédée III.

A propos de cette conquête de la Savoie que les circonstances devaient singulièrement faciliter, nous venons, quelques lignes plus haut, de dater le début des « opérations ». C'est avec intention que nous avons employé ce terme et non pas le mot « hostilités ». Pas un coup de fusil ne fut tiré, du moins dans cette première période, extraordinaire par sa rapidité et son imprévu ; le joie de se savoir Français fut, de la part des habitants, excédés de la tyrannie piémontaise, aussi sincère que générale (17).

Nos braves Corses de l'ex-quatrième Chasseurs n'eurent dans le principe qu'à exécuter de simples marches militaires. Partis de Montpellier à l'effectif de 589 hommes, ils étaient à Mâcon le 15 juillet. On les retrouve au camp de Cessieu le 1<sup>er</sup> septembre à l'effectif de 640, à Saint-Maurice en Tarentaise à celui de 500.

Le 18 novembre, ils sont au camp de Carouge, dans la division de gauche (général d'Ornac) surveillant la frontière de la Suisse où des complications politiques sont à craindre (18). Leur chef de corps est encore le lieutenant-colonel Hyacinthe Rossi, mais leur brigadier est changé. C'est le maréchal de camp de Pourcin qui a remplacé Raphaël de Casabianca, désigné après son der-

---

(17) Les causes morales et matérielles de la sympathie des Savoisiens pour la France et sa Révolution sont parfaitement expliquées dans une brochure de M. Forni parue en 1892 (Dentu éditeur) à l'occasion du centenaire de la réunion de la Savoie à la France.

(18) La triste journée du 10 août et le licenciement des régiments suisses avaient produit sur la Diète helvétique, réunie à Aarau, une impression si pénible qu'il y fut question un moment de déclarer la guerre à la France.

nier succès dans les Alpes, pour la Corse, d'où il sera envoyé commander l'expédition contre Cagliari (19).

A partir du 11 janvier 93, ce sont les quartiers d'hiver, mais le général en chef est maintenant Kellermann, désigné depuis le 27 novembre, rendu seulement à son poste (Chambéry) le 21 décembre, et à qui va incomber la tâche plus dure.

D'après la situation du 15 avril, son armée comprendra 33.668 hommes (20).

Général COLONNA DE GIOVELLINA.



---

(19) Après avoir traversé les Bauges et rétabli le pont de Canfians, Casabianca était arrivé le 30 septembre à Moustiers-en-Tarentaise, dont les habitants avaient refusé de prendre les armes contre les Français. Poursuivant alors l'arrière-garde piémontaise, il la rejeta de Bourg Saint-Maurice sur le col du petit Saint-Bernard.

(20) A la même date, l'effectif du 4<sup>e</sup> bataillon, alors à Evian, comptera 676 hommes de troupe et 25 officiers (24 seulement le 28 du même mois, d'après la liste nominative de l'Appendice).

## Au sujet de François Coty

Nous avons, dans le n° 88 de la Revue, signalé la disparition prématurée de notre compatriote François Coty, qui fut, à sa manière, une sorte de génie industriel et nous avons regretté, pour la Corse, que son activité se fût égarée dans le marais de la politique. Notre savant collaborateur, M. C. Pitollet, qui l'avait bien connu, nous a, à peu près, adressé la lettre suivante, que nos lecteurs ne liront pas avec indifférence.

Mon cher Directeur et ami :

« Le court entrefilet que vous avez donné, tout à la fin de votre numéro de juillet-août, sur François Coty, ne rend sans doute pas de tous points inutiles les brefs commentaires que je tiens à vous soumettre sur un personnage — on l'a dit — qui, né sous d'autres cieux que les nôtres, en Amérique, par exemple, eût très certainement connu un destin tout autre et, roi des odeurs suaves, eût joué un tout autre rôle que le rôle tragico-comique qui lui fut imparti dans notre turbulente démocratie.

J'ai connu Coty en mars 1927, alors que, venant de traduire la plaquette de Primo de Rivera : **Dissertation civique ou Catéchisme du Citoyen**, pour le Dr Bandelac, qui la signa, ce dernier, grand ami du Dictateur espagnol, aurait voulu que j'aille l'interviewer à Madrid, à Pâques, et que je publie ses déclarations dans la presse de Coty. C'est à cette occasion que je fus reçu par celui-ci, 24-26, avenue Raphaël, où il habitait alors par intérim. Mon impression fut que le célèbre millionnaire ne savait pas très exactement ce qu'il voulait, et était à la merci de ses conseillers temporaires, lesquels le menaient, à peu près, par le bout du nez. Les directives de Coty me parurent, d'ailleurs, inacceptables et c'est seulement dans l'été de l'année suivante que je fus reçu par Primo, au Ministère de la Guerre, à Madrid, et publiai mes notes de cette entrevue dans la **Renaissance d'Occident**. Une lettre que m'adressa Coty, comme conclusion, le 28 mars 1927, autographe décoré de la fameuse signature qui, à elle seule, peint l'homme, dit son regret que nous n'ayons pu nous entendre et m'accable de compliments sans doute purement fictifs, car le Napoléon du parfum n'avait pas trouvé en moi le courtisan qu'il eût fallu pour conclure marché : il était trop auguste pour ma verve bourguignonne.

Que d'autres se soient entendus, munis d'une plume plus ou moins acérée, à « taper » notre parfumeur, c'est ce que l'on sait. Ses articles, écrits par un vieux routier de la presse, ne représentent qu'une portion minime de ses ambitions littéraires. Coty avait naïvement cru que ses millions auraient enfin raison de l'humour gaulois et lui vaudraient de faire le bonheur de la France, d'abord par la voie orthodoxe (les 100 millions offerts pour le redressement de nos finances), puis, devant l'échec de celle-ci, par un système d'opposition dont les derniers aboutissements empruntèrent l'organe d'un député de la Gironde, successeur d'un abbé combattif. On ne

saura jamais à quel point fut dupé, roulé, trompé ce grand seigneur, dont les splendeurs, à Louveciennes, surpassaient le luxe d'un roi de France pour sa favorite. Les fameuses espagnolettes, dont chacune avait coûté 25.000 francs, suffirent à caractériser la puérole folie des grandeurs de ce nouveau riche.

On a dit que Coty, bâti pour vivre 100 ans, avait eu une mort équivoque. Cela est narré, sans autres précisions, dans la feuille hebdomadaire que dirige, à Bordeaux, un de ces bénéficiaires temporaires des mannes cotyennes et se trouve appuyé par une lettre de l'ex-principal porte-plume du nabab, dont la récente plaquette sur son activité de cinquante ans au service de diverses causes se garde de préciser ce mythe insoutenable. La vérité est que François Coty menait une existence très épuisante et que son ardeur cérébrale ne fut pas le plus déterminant des facteurs de sa ruine physique. Mais il manque à notre époque le Balzac qui, seul, serait à même de replacer une telle existence dans son vrai cadre. Un Balzac mâtiné, d'ailleurs, de Ponson du Terrail et qui serait illustré par un nouveau Daumier... L'écroulement des nerfs de François Coty, précurseur de sa fin, eût été justifié, devant l'amoncellement de ses déboires, même chez un être moins miné que celui-ci et revenu de moins loin que l'ex-secrétaire d'Emmanuel Arène, dont on se demande quel genre d'exercices de style il pouvait composer là, avant la découverte du fatidique pharmacien. Mais Coty pensait si peu mourir encore que celui de ses stipendiés bordelais, auquel je faisais allusion tout-à-l'heure, nous a confessé qu'il « était résolu à suivre son avis et aller s'installer à Saint-Sauveur, dans les Hautes-Pyrénées : là il aurait, comme tous les surmenés, trouvé la paix, le délassement et le rééquilibrage de son système nerveux ». Peut-être. Mais les millions d'antan ?

Il serait difficile d'être, dès maintenant, objectif à l'endroit de Coty. Il semble, cependant, qu'il ait eu trop peu de doctrine, une surabondance fâcheuse de passion, un très notable manque d'esprit de suite et surtout, surtout, une déconcertante tendance aux variations. Ce bonapartiste impénitent nourrissait, en outre, une opinion manifestement exagérée de sa valeur et son goût maladif pour l'excès en toute chose, compliqué d'une faiblesse formidable dans les bases culturelles de première assise, devaient, même si l'incident du divorce ne l'eût mis à mal financièrement, avoir finalement raison de ses velléités dictatoriales. Le destin, en l'emmenant au lendemain de sa ruine, lui a-t-il, ou non, rendu service ? Il se flattait de ne point avoir désarmé et préparait sa revanche. Que n'est-il resté le fastueux industriel qu'il avait, avec, d'ailleurs des collaborations diverses, su être ! En laissant là la politique, en entourant sa richesse de fondations sociales durables, il se fût assuré une gloire éternelle et infiniment plus respectable que le vain fantôme qu'il aura poursuivi, au prix de tant de millions, sans jamais en atteindre même l'ombre décevante !

Croyez, mon cher Directeur et ami, à mes cordialités empreintes.

Camille PITOLLET,

Paris, le 5 novembre 1934.

## Revue de la Presse

**Le régicide Fieschi.** — Il y a cent ans, le 28 juillet 1835, Louis-Philippe I<sup>er</sup> était victime d'un attentat, qui était l'œuvre d'un Corse, appelé Fieschi et qui frappait à mort le maréchal Mortier, ainsi que plusieurs autres personnes. Ce Fieschi était un **abitaticciu** de Muratu. Son grand-père était né à Rennu et connu sous le nom de Petrusseccu. Le criminel Joseph Fieschi, ou Guelfi comme l'appelait son ancêtre, avait servi tour à tour dans les armées française et autrichienne, puis s'était enrôlé sous les drapeaux de Murat, avait déserté, avait été condamné pour vol et faux, avait vagabondé de ci, de là, puis aigri par des mésaventures méritées, avait songé à tuer le Roi, avec l'aide de deux complices. Arrêté, jugé, défendu par un compatriote, maître Patorni, il fut condamné à mort et exécuté. Il mourut courageusement, se traitant lui-même de grand coupable. (**Petit Bastiais**, du 1<sup>er</sup> novembre).

**La féodalité en Corse.** — Dans une étude sur la Corse féodale, le rédacteur du **Petit Bastiais** (3 novembre), qui, courtoisement, suivant son habitude, nous reconnaît la paternité de l'expression Terre du Commun, plus exacte que celle de Terre des Communes, encore en usage, énumère à ses lecteurs les raisons qui ont rapproché le peuple de l'au-delà des monts et celui de Gênes et leur ont fait signer ce traité d'alliance (1359), que Giovanni attribue à Sambucucciu d'Alandu. Les Corses du commun allié au populaire de Gênes, contre les barons insulaires du sud-ouest de l'île, contribuèrent à la ruine de ces derniers, mais, délivrés de la noblesse cinarchèse, durent reprendre les armes contre leurs alliés de la veille, les Génois. Les commerçants de la cité ligurienne prétendaient exploiter les Corses, qui invoquaient le contrat d'alliance de 1359. Ce désaccord corso-génois du xv<sup>e</sup> siècle devait durer jusqu'au xviii<sup>e</sup>, attiser la haine entre les deux peuples et pousser les insulaires dans les bras des Français.

**Napoléon a-t-il séjourné à Belgodère.** — Nous avons signalé dans notre dernier numéro que l'un des correspondants du **Petit Marseillais** demandait l'apposition d'une plaque sur la maison de Jean-Paul Vincentelli où le lieutenant Napoléon Bonaparte aurait reçu l'hospitalité. Un rédacteur du **Petit Bastiais** se demande à quelle époque. Il prouve d'après les faits que ce ne peut être en 1793, année de la fuite de la famille d'Ajaccio. Si le séjour a eu lieu, ce n'est qu'en 1790, époque du voyage de Napoléon à Bastia quand, ajoutons-nous, il dut se faire soigner énergiquement à l'hôpital pour une maladie de peau (1). (**Petit Bastiais** du 4 novembre).

---

(1) Cf. **Une maladie du lieutenant Bonaparte en 1790**, dans **Revue de la Corse**, n<sup>o</sup> 37, janvier-février 1926. Napoléon passa quarante jours à Bastia pour se soigner ou pour se promener jusqu'à Calvi. Nous avons publié la feuille médicale extraite des registres de l'hôpital.

**Les droits de succession en Corse.** — Le directeur de l'enregistrement et des domaines a, dans son rapport annuel, protesté contre les faveurs fiscales accordées aux Corses, par le décret Miot (20 prairial an IX ou 1801), toujours en vigueur, et demandé l'application de la règle commune. Il a comparé les taxes successorales du continent à celles de notre île, et traité d'injuste le régime de ces dernières. Tous les propriétaires auraient intérêt à lire ce rapport qu'ils trouveront dans le **Petit Marseillais** des 6, 7 et 8 novembre. « Le droit liquide sur les immeubles est obtenu en multipliant le revenu cadastral par 16, de sorte que la valeur fiscale d'une maison d'habitation varie entre un maximum de trois dixièmes et un minimum de un dixième de ce qu'elle vaut à prix d'argent. Ainsi un appartement de six pièces, loué à Bastia six cents francs, vaut, d'après le calcul de l'impôt successoral sur le revenu cadastral,  $600 \times 16 = 9.600$ , alors qu'il vaudrait facilement 70.000 fr. » Et notre Directeur de conclure que cette inégalité doit cesser et que les biens meubles et immeubles doivent être considérés pour l'assiette de l'impôt de mutation par décès, d'après leur valeur réelle ou marchande. Bref l'arrêté Miot serait rapporté et l'impôt successoral, au lieu de produire 12.523.000 francs, comme en 1933, rapporterait à l'Etat cinq ou six fois plus. C'est au moment où les tentatives de relèvement économique de la Corse naissent de toutes parts que notre directeur de l'enregistrement propose de prélever un impôt plus lourd sur ses maigres revenus. Le moins qu'on puisse dire est que la suggestion manque d'opportunité.

**Le monument de Napoléon à Fixin.** — M. Pascal Antomarchi décrit, dans le **Petit Marseillais** du 13 novembre, le monument élevé à Napoléon I<sup>er</sup>, à Fixin (Côte-d'Or), par le lieutenant de la Grande Armée Noisot, qui eut pour son chef l'adoration que tant de grognards lui témoignèrent. Il participa aux grandes victoires et à la décisive défaite de Waterloo, fut emprisonné pour ses opinions politiques, prit part à la Révolution de 1830, préparée en partie par les Bonapartistes, et fit aménager à Fixin le parc où s'élève aujourd'hui le monument qu'il commanda au grand sculpteur dijonnais Rude. Napoléon est étendu, drapé dans le manteau de Marengo ; il s'éveille et, écartant de la main droite le linceul, il se dresse à demi et regarde le soleil levant, symbole de l'immortalité qui commence. A ses côtés git un aigle aux ailes brisées. A quelques pas de là, Noisot a voulu être enseveli debout, montant une garde éternelle devant son empereur.

**Le carbonaro Jérôme Romanetti,** d'Alata, fut-il, comme il l'a prétendu, l'ouvrier Albert, qui joua un rôle important lors de la seconde République de 1848, comme membre socialiste du gouvernement provisoire, se demande le rédacteur du **Petit Bastiais**. La preuve n'en a pas été faite et, si le fait est vraisemblable, il serait impossible de l'affirmer.

**La Corse et les Grecs.** — Y a-t-il eu en Corse, se demande l'auteur de cet article, des colonies grecques autres qu'Alalia ? Une connaissance superficielle du grec permet de découvrir à l'inté-

rieur même de l'île beaucoup de noms de lieux d'origine hellénique. Exemples : Aïtos, bois sacré, d'où vient Aitone (1) ; Orezza de oros, montagne ; — Palneca de panakra, la montagne haute ; — Guïtera de guetheras, terre de chasse ; — Corrano de Korra ou mieux de Charax, camp retranché (2) ; — Chasanesi, lieu dit de ce village, de Kasaron, châtaigne ; — Berra, près de Corranu, pâture ; — Marajo, de mara, pente escarpée ; — Scopamena, de scopos, lieu élevé, etc... On pourrait en citer beaucoup d'autres, qui nous font partager l'opinion de notre confrère. Les Grecs ont séjourné en Corse plus longtemps qu'on ne le croit d'après les textes trop rares. Mais ceci fera l'objet, nous l'espérons, d'un article plus long. (**Petit Marseillais** du 13 novembre).

**Les noms de baptême en Corse.** — L'étude de M. Edouard Lévy, docteur en droit, que le **Petit Bastiais** du 17 novembre a reproduite, ne manque ni d'originalité, ni d'intérêt. Elle passe en revue les noms de baptême en usage dans notre île et en souligne l'antiquité. La tradition familiale si forte en Corse veut que de père en fils les noms soient conservés. On peut ainsi les faire remonter jusqu'à l'époque romaine, voire grecque. Toutes les époques historiques ont donc leurs survivances avec Philoctète, Timoléon, Epaminondas pour la Grèce ; avec Scipion, Annibal, Tibère, Constantin pour l'époque romaine ; Sacra, Reparata, Serena, Restituta pour les temps chrétiens, et peut-être pour les temps préhistoriques Lupu, Orsu qui furent des « totems ».

**Les Turcs à Bonifacio.** — Récit légèrement romancé, par Louis Bassoul, du siège de Bonifacio en 1553 par le redoutable pirate turc Dragut. Les habitants résistèrent héroïquement, bien que les ennemis eussent occupé Campu Romanellu et Pian di Cappella. Mais sur les conseils de Cattacciuli, délégué de Gênes, la place capitula à la condition que les habitants et la garnison auraient la vie sauve. Cette dernière n'en fut pas moins massacrée sauvagement, et les premiers, obligés de payer une lourde rançon dont le maréchal de Thermes, commandant les troupes françaises, dut se porter garant. (**Petit Marseillais** du 22 novembre).

**Napoléon et Anvers.** — On sait que Napoléon s'attacha à développer la ville d'Anvers et qu'il devina le rôle mondial réservé à ce port dans l'avenir. Dès 1803, il en traçait le plan futur ; en 1805, Portalis écrivait au maire de la ville : « les vues de l'Empereur sont qu'Anvers doit devenir une des plus importantes places de commerce de l'Europe, non une citadelle. » Peu après il songeait à utiliser la rive gauche de l'Escaut, alors déserte, pour en faire l'emplacement d'une cité qu'il aurait appelée : ville Napoléon et Marie-Louise. En 1810, il en élaborait

(1) Nous avons déjà montré qu'Aitone est probablement venu de Abiès, Abietis, par la chute de l'intervocalique h.

(2) Ne pourrait-on pas y voir le Charax de Strabon ?

le plan avec des ingénieurs et en 1811 les travaux étaient entrepris. Mais 1814 vint. « En somme, écrit M. Arthur Fischer, dans le grand périodique franco-belge, **La Vie française**, édité à Bruxelles (n° du 25 novembre), les vues géniales de Napoléon ont dicté l'œuvre du XIX<sup>e</sup> et même du XX<sup>e</sup> siècles, puisque son idée est reprise aujourd'hui par les ingénieurs anversois ».

**Le plan de la Corse.** — Le **Courrier de la Corse**, notre nouveau confrère, s'est donné la peine de demander à l'ancien ministre Marquet son opinion sur les conditions du progrès économique en Corse. A son avis, la création d'une société nationale destinée à l'aménagement et à l'exploitation des richesses naturelles de l'île, ainsi que le demande le sénateur Sari, est une excellente tactique. La Corse mérite un plan spécial et non une petite place dans l'ensemble de travaux prévus par le plan Marquet. (Attendons le plan spécial !) La Corse est une contrée privilégiée où tout se trouve ! Mais elle doit surtout produire des primeurs et consommer sur place ses produits agricoles. Il faut donc développer d'une manière intensive le tourisme et encourager le reboisement qui accroîtra la merveilleuse beauté de la Corse et améliorera le régime des eaux. Tout cela nécessite un plan spécial, étudié et minutieux, car la revalorisation de la Corse a un intérêt régional et national.

**La défense de la Corse.** — Jean Makis, directeur de la **Nouvelle Corse**, a adressé au **Temps**, qui l'a publiée le 2 décembre, une longue lettre pour protester contre cette habitude détestable des journalistes français, de spécifier l'origine corse de tout criminel ou mauvais garçon, né dans l'île. « Le Corse un tel a tué ; le Corse un tel a volé ». Comme si le crime ou le vol prenait un caractère particulier ou plus intéressant, du fait que l'auteur était Corse. M. Makis demande donc, à notre grand confrère, pourquoi lui-même et les autres ne signalent pas de la même façon les actions méritoires ou les exploits de ces Corses ? Il faut être juste et mettre en vedette le bien comme le mal. Sinon, on doit considérer les Corses comme des Français qu'ils sont et les traiter comme tels, c'est-à-dire comme on agirait à l'égard des Auvergnats, des Limousins, des Bretons, etc..., dont le pays d'origine est rarement cité. Le directeur de la **Nouvelle Corse** a donc raison de protester contre cette discrimination injustifiée. Pour notre part, nous nous demandons si tout simplement le journaliste continental n'a pas inconsciemment l'impression que tout Corse est un être exceptionnel, dont les actions bonnes ou mauvaises ont une valeur rare.

**Encore la question de Christophe Colomb.** — La mort de M. Battestini, notaire à Calvi, dont les recherches dans les archives notariées avaient apporté quelques éléments nouveaux à la question des origines de Colomb, risque désormais de laisser les Colombistes sur leurs positions pour un temps indéterminé. Les partisans de la thèse insulaire dont Mme Cesarini-Paoli, Mlle Chiarisoli et M. de Giafferi sont parmi les plus récents porte-paroles, nous ont donné des arguments qui, avouons-le, sont troublants. Les partisans de la thèse génoise n'en ont pas été d'ailleurs émus. Certains même rappellent que Gènes et

Calvi s'étant donné à la France vers 1459, Colomb pourrait être considéré comme Français (**Petit Marseillais** du 12 novembre 1934). Enfin les protagonistes de la thèse marseillaise, comme le rappelle M. R. Emmanuelli dans le **Marseille-Matin** du 3 décembre, n'abandonnent pas leurs prétentions. Un historien d'Espagne, fouillant dans les registres du port de Pontevedra, en Galicie, aurait retrouvé l'acte de naissance de la famille Colomb et son origine israélite. Le navigateur était juif, ce qui expliquerait son silence bizarre au sujet de son lieu de naissance et l'usage de l'espagnol comme langue habituelle. M. Emmanuelli demande avec raison que l'on publie les textes galiciens pour qu'on puisse les admettre ou les critiquer.

**La maison Bonaparte**, depuis 1780 jusqu'à nos jours. — Elle fut restaurée par Letizia Bonaparte après le sac de 1793, puis elle échut successivement à Levie-Ramolino, à la princesse de Canino, fille de Joseph, à Napoléon III, à l'impératrice Eugénie, au prince Victor et enfin à l'Etat qui la classa monument historique. Y en a-t-il un plus authentique ? (**P.B.** 7 décembre).

**Le colonel Lucciardi**. — Biographie, écrite par le colonel Rossi, de ce soldat colonial qui fut un héros de la conquête indo-chinoise et malgache, et pour cela décoré à 26 ans. Il mourut à 39 ans en 1903. Le général Gallieni fit à Tananarive un éloge ému de ce jeune officier supérieur lors de ses funérailles. (**Courrier de la Corse**, 4 décembre).

**Le général Grossetti**. — Etude sommaire par André Sasalta du rôle joué par ce Corse de Grossettu-Prugna pendant la bataille de la Marne et à Salonique, d'où il fut rapatrié pour une maladie mortelle. « Une armée peut être fière, a dit le maréchal Foch, d'avoir de tels chefs et un pays peut être confiant tant qu'il pourra compter sur de tels hommes. (**Courrier de la Corse** du 8 décembre).

**Sampiero Corsu**. — Apologie un peu passionnée écrite par M. Lorenzi de Bradi de cette victime du patriotisme corse et aussi des rancunes du sénat ligur. La mort héroïque qu'il accepta et la haine génoise qui le poursuivit jusqu'après sa mort lui valent de revivre désormais, comme Napoléon I<sup>er</sup>, dans une auréole de gloire et de sympathie. (**Courrier de la Corse** du 15 décembre).

**Vannina d'Ornano**. — Le meurtre, que les gens sensibles continuent à reprocher à Sampiero, est étudié d'une façon à peu près définitive par M. Fumaroli dans quatre articles du **Petit Marseillais**, du 20 au 25 novembre. Utilisant, sur cet épisode dramatique, les documents actuellement connus et dont quelques-uns ont paru ici même (cf. n<sup>o</sup> 83, année 1933), M. Fumaroli ne cache pas la sympathie qu'il éprouve pour le héros de Bastelica (c'est son droit) et il montre que la trahison de Vannina est celle d'une jeune femme coquette, un peu frivole, mariée à un guerrier trop vieux et toujours absent du foyer. Ses dépenses exagérées et ses dettes (plus de huit millions de nos jours, dit notre confrère) lui firent craindre le retour d'un

époux sévère, dont elle ne partageait en aucune façon ni le mysticisme patriotique, ni la haine pour les Génois. Elle se laissa donc séduire par eux et oublia qu'une femme doit seconder son mari en toute occasion. Sampiero, originaire d'un pays où le droit de vengeance est une survivance de cette coutume romaine qui faisait du pater-familias le justicier des siens, condamna sa femme à mort et l'exécuta.

**Le commerce et les échanges.** — Le rapport Mariani, conseiller du commerce extérieur, que le **Courrier de la Corse** a publié le 15 décembre et qui fut lu à la réunion des délégués corses, formant une manière d'Etats généraux, a fort bien exposé la question des échanges. Notre île pourrait produire en quantité et exporter des primeurs, des fruits et des vins de luxe dont la France continentale fait une grosse consommation. Il faudrait pour cela d'abord que les marchandises fussent de premier choix et d'agréable présentation, les envois surveillés par un office désireux de garder aux exportations insulaires un renom de probité et de qualité. Il serait nécessaire aussi que le moyen de transport adopté fût à la fois rapide et soigneux, que le caboteur utilisé ne fût pas soumis à la règle inflexible de l'horaire, que l'avion eût un emploi aussi fréquent que le bateau et que les tarifs du fret fussent réduits au minimum. C'est à l'agriculture que les Corses doivent demander l'amélioration de leur vie économique. Tant que nos achats dépasseront nos ventes, tant qu'à l'étranger seulement nous achèterons 32.550.000 francs pour ne lui vendre que 17.854.000 fr. (en 1932) nous nous appauvrirons. L'agriculture et le commerce doivent être les deux mamelles de la Corse.

**Pour le général Marchand.** — Dans le **Courrier de la Corse** (15 décembre) le général Emily lance un appel à tous ses compatriotes pour qu'ils veuillent bien contribuer à l'érection d'un monument qui glorifiera le commandant Marchand, l'auteur de la plus belle épopée coloniale qui ait été accomplie en Afrique. On sait que parti du Congo (côte occidentale) en compagnie du Corse le docteur Emily, Marchand atteignit, après avoir triomphé de mille obstacles que la nature et les hommes semaient sur le passage de sa petite troupe, le Nil d'abord, où il s'établit à Fachoda, puis quand l'ordre du gouvernement, qui capitulait devant l'Angleterre, l'eut obligé à en partir, la côte orientale de l'Afrique. Le continent avait été traversé de part en part (1897-98). Le retour en France du chef de la mission provoqua une explosion d'enthousiasme ; il fut, ainsi que ses compagnons, fêté partout. En célébrant la gloire de Marchand, le monument prévu y associera le nom du général Emily, un Corse, qui le suivit et l'aida. Voilà pourquoi nous prions nos compatriotes d'apporter leur obole au comité que préside, à Paris, le général Emily.

\*  
\*\*

Le 13<sup>e</sup> numéro de l'**Annuaire Corsu** (année 1935) vient de paraître. Nos lecteurs, habitués à en lire chaque année l'éloge dans cette Revue, ne seront pas surpris de l'y retrouver une fois encore.

MM. Arrighi et Leca, qui en dirigent la composition et l'impression, tout en y collaborant littérairement, en ont fait une brochure digne des douze précédentes : 192 pages bien illustrées avec une couverture luxueuse, pour 8 francs ! C'est un record de bon marché par ces temps de vie chère, où le moindre bouquin in-12 sans valeur vaut 12 francs. Les collaborateurs continuent à former une pléiade de noms familiers aux Corses, et la plupart d'entre eux sont connus pour leur talent. Mais nous n'avons pas ici à décerner des palmes, ni à choisir. La seule critique, si critique il y a, est de réduire la partie dialectale, véritable raison d'être de l'**Annuaire Corsu**, à 54 pages, tandis que la partie française en atteint une centaine. Il est vrai que les lecteurs ne s'en plaindront pas. MM. Arrighi et Leca ont complété, cette année, leur excellente publication par un long compte rendu bibliographique des publications sur la Corse ou écrites par un Corse, parues en 1934 (1).

---

## NOUVELLES en quelques lignes

---

**La subvention cinquantenaire.** — Le Conseil général et le Gouvernement ont décidé qu'en 1934 cette subvention serait utilisée ainsi :

1.050.000 fr. à l'électrification de la Corse ; 18.000 fr. au syndicat d'électrification de l'extrême sud ; 100.000 fr. à l'assainissement de la plaine orientale ; 44.000 fr. à l'assèchement de la basse vallée du Stabiacciu ; 20.000 à l'assainissement de la région du Flumorbu ; 8.500 fr. à celle du Liamone ; 100.000 fr. au canal de Bastelicaccia ; 52.500 fr. au chemin de fer Ghisonaccia-Bonifacio ; 494.000 fr. seront distribués à différentes communes pour des travaux d'intérêt général.

**La main-d'œuvre en Corse.** — Le rapport du directeur de l'office départemental de la main-d'œuvre indique que le nombre des placements effectués en Corse a été de : 1.232 en 1931 ; 2.027 en 1932 ; 5.019 en 1933 ; 2.874 pendant les six premiers mois de 1934. Un essai de placement tenté au profit des réfugiés allemands qui, au nombre d'un millier, demandaient n'importe quel travail pour gagner leur vie, a complètement échoué sans qu'il y ait eu uniquement faute des réfugiés. L'ignorance de la langue corse fut en particulier pour eux une gêne considérable. — En 1933, 288 demandes d'introduction d'employés agricoles ou industriels ont été accueillies ; en 1934 (premier semestre) ce nombre n'a été que de 168, dont 72 d'ouvriers

---

(1) Cette publication peut être demandée à M. Paul Arrighi, 67, avenue des Chartreux, à Marseille, ou à M. Pierre Leca, 8, avenue Notre-Dame, à Nice.

industriels. Or la Corse manque de bras pour son agriculture, tandis qu'elle a trop d'ouvriers étrangers, dont la concurrence gêne la main-d'œuvre locale.

**Pour l'agriculture.** — Les producteurs de primeurs ont, par la voie des journaux, protesté contre le départ du paquebot le vendredi au lieu du jeudi, à dater de mars, comme l'a décidé le comité consultatif de Marseille. Ce changement va rendre impossible l'exportation des primeurs qui, arrivant le samedi, ne pourront être vendues que le dimanche, jour sans marché à Marseille, ou le lundi, c'est-à-dire trop tard pour des légumes aussi délicats. Bref, le syndicat demande que la modification soit retardée jusqu'au mois de juin. Réclamation modérée et, semble-t-il, légitime. Il faut faciliter le transport et la vente de nos rares marchandises insulaires, non les paralyser.

**Nos récoltes.** — Voici, d'après l'Office des renseignements agricoles, quels auraient été approximativement les chiffres de notre récolte fruitière en 1933. Les chiffres entre parenthèses se rapportent à la récolte de 1917. On pourra ainsi faire une suggestive comparaison et noter l'évolution agricole.

Pommes et poires au couteau, 13.000 quintaux (20.000) ; Châtaignes, 800.000 quintaux (300.000) ; Noix, 1.000 quintaux (3.000) ; Olives, 70.000 quintaux (400.000) ; Pêches, 5.000 quintaux (400) ; Abricots, 600 quintaux (130) ; Cerises, 6.000 quintaux (2.000) ; Prunes, 4.000 quintaux (1.100) ; Prunes à sécher, 1.000 quintaux (500) ; Oranges, 8.000 quintaux (2.000) ; Mandarines, 2.000 quintaux (1.500) ; Cédrats, 7.000 quintaux (8.000) ; Citrons, 1.000 quintaux (1.000) ; Amandes, 8.000 quintaux (12.000) ; Raisins de table, 3.500 quintaux (4.050) ; Figs, 5.000 quintaux (?).

**Relèvement du prix des tabacs.** — Les fumeurs corses ont eu pour leurs étrennes une augmentation du prix des tabacs étrangers. Le ministre des Finances, invoquant la nécessité de protéger les tabacs du monopole, a pensé qu'une augmentation faite dans la limite du quintuple des droits en vigueur en 1914 permettrait d'atteindre ce but. Il a donc relevé en proportion les droits de douane « en usant à cet effet des pouvoirs particuliers donnés en la matière au gouvernement par la loi du 28 février 1934. Il ne semble pas, ajoute notre ministre, que cela puisse porter préjudice au commerce des tabacs en Corse ! ». Evidemment ! Que ne ferait pas le fumeur pour satisfaire sa passion !

**Le réseau routier.** — Le Conseil général a distribué de très nombreuses subventions pour la construction et l'achèvement de nos routes ou pour le désenclavement des hameaux. Ces subventions sont de 2.000 à 320.000 fr. pour Campi, ou 200.000 francs pour Pianellu, par exemple. On a l'impression que notre petit Parlement insulaire n'a voulu déplaire à aucune communauté et a doté le plus grand nombre possible, peu ou prou. Cette poussière de crédits constitue-t-elle une bonne méthode ? Ne vaudrait-il pas mieux sérier les travaux, et achever les plus utiles ou les plus urgents, tels que le désenclavement des communes, avec moins de lenteur ?

**Les chemins de fer.** — La crise économique et la concurrence des automobiles ont atteint gravement les recettes de notre réseau de chemins de fer. La direction informe que les recettes avaient été, pendant les dix premiers mois de 1933, de 7.261.267 francs ; pendant la même période de 1934, elles n'ont atteint que 6.108.934 fr. Cette diminution de 1.100.000 fr. environ est grave pour un petit réseau local. Comment nos compatriotes de l'île pourront-ils obtenir une amélioration des 321 kilomètres exploités, si l'exploitation de la Compagnie est déficitaire ?

**Pour le tourisme en Corse.** — Le gouvernement tunisien vient de publier une note que nous reproduisons textuellement : « Les jeunes mariés désireux d'effectuer leur voyage de noces en Tunisie pourront bénéficier de réductions de prix de 33 % sur le transport maritime et de 62 % sur les chemins de fer tunisiens. De plus, à l'occasion des fêtes organisées à Gabès, du 27 au 30 janvier 1935, et à Kairouan du 6 au 10 mars 1935, par la fédération des syndicats d'initiative de Tunisie, des billets à prix réduit, valables vingt jours, seront délivrés par toutes les gares des réseaux français. La réduction accordée s'élève à 50 % pour le parcours en chemin de fer, soit en France, soit en Tunisie. Une réduction importante est également prévue pour le parcours maritime. »

Notre Essitac ne pourrait-il pas obtenir pour la Corse les mêmes avantages ? Ce que le gouvernement italien a fait pour la Sicile, ce que le gouvernement tunisien vient de faire pour la Tunisie, le gouvernement français voudra-t-il le faire pour la Corse ?

**Les archives de la Corse.** — L'archiviste départemental, M. Aymès, est animé d'une activité scientifique qui réjouira les intellectuels corses. Son dernier rapport au Conseil général est un modèle du genre. Il nous renseigne sur les publications de ses services et sur les richesses de quelques-uns des dépôts d'archives en Italie, tels que ceux de Pise, Florence, Sienne, Lucques, Massa. Ce rapport intéressera vivement les amateurs de recherches historiques ; ils pourront le lire dans le **Petit Marseillais** du 4 décembre.

**Le monument aux morts** érigé à Bastia est une œuvre d'art originale, due à la conception des sculpteurs Pèkle et Patriarche. Il représente la veuve de Rennu dans son costume de deuil offrant au génial Paoli son troisième et dernier enfant pour la défense de la patrie. La cérémonie d'inauguration, retardée à plusieurs reprises, et pour des raisons variées, vient enfin d'avoir lieu, en présence du général Weygand, venu tout exprès de Paris. Est-il utile de dire que cette visite et la cérémonie ont été pour Bastia une grande fête. Dans la même journée, le chef d'état-major général assista à la pose de la première pierre des écoles Saint-Joseph et de la Citadelle, à l'inauguration du groupe scolaire du centre et à celle de l'hôpital civil de Toga. Ce sont-là des réalisations dont le sénateur-maire peut, avec raison, s'enorgueillir. Au cours de la journée, le général Weygand prononça un discours patriotique d'une belle tenue, tout à l'honneur des Corses et de leur patriotisme. Nos lecteurs en trouveront la reproduction dans presque tous les journaux corses.

## TABLE DES MATIÈRES

### pour l'année 1934

#### *Sommaire du n° 85 (Janvier-Février)*

	Pages
SAVELLI DE GUIDO (Pierre). — La Moresca (danse corse) .....	1
AMBROSI-R. (A.). — La Révolution française et la Corse .....	10
CARABIN (J.). — Les origines de la famille Bonaparte .....	20
SAVELLI et FRANZINI. — La conquête africaine, héros et aventuriers corses .....	26
FUMAROLI. — Considérations sur le dépeuplement	37
<i>Comptes rendus</i> : Histoire de l'église corse, par le chanoine CASANOVA. — Situation économique de la Corse par M. ALBITRECCIA, professeur. — Les Chansons de Cyrnos, par M. X. TOMASI. — Le Bastion de France par M. FILIPPI, professeur. — L'Annu corsu par MM. ARRIGHI et LECA. — Parmi le thym et la rosée par M. NATALI. — In memoriam : Jacques Franceschini, etc.	

#### *Sommaire du n° 86 (Mars-Avril)*

AMBROSI-R. (A.). — Un projet d'annexion moscovite .....	61
COLONNA DE GIOVELLINA (général). — Le général Cattaneo .....	70
SANTELLI (César). — Pascal Paoli (I) .....	92
PITOLLET (Camille). — Le comte de Guibert ....	108
COURTILLIER (Gaston). — La source principale de Matteo Falcone .....	112
<i>Comptes rendus</i> : La Corse par M. ALBITRECCIA, professeur. — La Révolution démographique par M. Ad. LANDRY, ancien ministre.	

*Sommaire du n° 87 (Mai-Juin)*

	Pages
AMBROSI (Mathieu). — Le chant corse.....	125
SANTELLI (César). — Pascal Paoli (II) .....	137
AMBROSI-R. (A.). — Un projet d'annexion moscovite de la Corse.....	156
BATTESTINI (Fr.). — La famille corse de don Juan Manara .....	169
<i>Comptes rendus</i> : Mon île par M. Ch. GIOVONI. — Le Bastion de France, par M. FILIPPI, professeur. — La Pensée corse par MM. NIVAGGIONI et YVIA-CROCE. — Etc. — Revue de la presse. — Nouvelles.	

*Sommaire du n° 88 (Juillet-Août)*

COLONNA DE GIOVELLINA (général). — Hudson Lowe et la prise de Capri .....	189
SANTELLI (César). — Pascal Paoli (fin) .....	205
AMBROSI (Mathieu). — Le Chant corse .....	220
CARABIN (J.). — Le roi Théodore à Venise, opérette .....	233
PITOLLET (C.). — Lettre inédite de Napoléon ....	242
<i>Comptes rendus</i> : Revue de la presse. — Nouvelles.	

*Sommaire du n° 89 (Septembre-October)*

AMBROSI-R. (A.). — Les sentiments des Corses pour la France .....	253
AMBROSI (Mathieu). — Le Chant corse .....	261
FLORANGE (Ch.). — La Corse et ses croyances populaires .....	273
COLONNA DE GIOVELLINA (général). — La prise de Capri .....	275
CARABIN (J.). — Le roi Théodore à Venise, opérette (fin) .....	284
<i>Comptes rendus</i> : Notes sur la maison corse par M. Paul MÉJEAN. — Napoléon, ein Lebensbild par M. KIRCHEISEN. — Revue de la presse. — Nouvelles.	

*Sommaire du n° 90 (Novembre-Décembre)*

	Pages
FRANCESCHINI (Emile). — Le général Arrighi de Casanova .....	309
AMBROSI (Mathieu). — Le Chant corse .....	314
SAVELLI DE COSTA. — Le drame de Farinole ou les bandits fantômes .....	328
BALACHOWSKY (A.). — La faune des cochenilles de Corse .....	345
COLONNA DE GIOVELLINA (général). — Le bataillon de chasseurs corses et la campagne de Savoie en 1792 .....	348
PITOLLET (C.). — A propos de François Coty ....	359
<i>Comptes rendus</i> : Revue de la presse. — Nouvelles.	




---

*Le Directeur Gérant,*

A. AMBROSI.

# CHEZ VOUS

Jeunes gens, jeunes filles, adultes, il est facile de préparer  
rapidement et par **CORRESPONDANCE**

Sous la direction de Professeurs spécialisés  
ou de Professeurs agrégés des Lycées de Paris

- 1° les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, (certificats, brevets élémentaire et supérieur, baccalauréats ancien et nouveau régime, école coloniale, écoles d'agriculture, etc.), préparation partielle ou complète.
- 2° toute situation commerciale, financière et industrielle (aide-comptable, teneur de livres, caissier-comptable, correspondant en langue française ou étrangère, sténo-dactylographe, dessinateur-industriel, etc., etc.)
- 3° tous les concours administratifs : (ministères, chemins de fer, Banques, Postes et Télégraphes, douanes, préfectures départementales, préfectures de police et de la Seine, inspection du travail, caisse des dépôts, contributions directes, Assistance publique, Trésoreries générales (France et colonies), Octroi de Paris, Société du Gaz, etc., etc.)
- 4° les carrières militaires suivantes : de l'armée active (peloton des élèves officiers de réserve E.O.R., Ecoles de sous-officiers, Ecoles d'Officiers de Saint-Maixent, Saumur, Poitiers, Versailles, et de Gendarmerie, Adjudants d'administration du génie, agents et sous-agents militaires ;  
de l'armée de réserve (attachés d'intendance, sous-lieutenants d'administration du service de l'Intendance et du service de Santé). Devoirs corrigés par des militaires.

Détachez cette page de la Revue et **envoyez-la** sous enveloppe affranchie, avec votre nom et votre adresse, en soulignant l'indication de l'examen que vous désirez préparer.

à l'ÉCOLE PIGIER, 53, Rue de Rivoli, Paris (1<sup>er</sup>)

vous recevez aussitôt, sans engagement et sans frais  
le programme et tous les renseignements

ÉTABLISSEMENTS VINCENTELLI S. A.  
ANVERS (BELGIQUE)



Fabricants et Fournisseurs Généraux  
DE MATIÈRES PREMIÈRES  
pour la PATISSERIE, la BISCUITERIE  
et la BOULANGERIE FINE

SPÉCIALITÉ :  
TOUS LES FRUITS CONFITS SANS EXCEPTION

TELEGRAMMES : VINCENTELLI ANVERS

Codes A. B. C. 5<sup>th</sup> et 6<sup>th</sup> Ed.

*Cap Corse*

**'Damiani'**

VRAIE MARQUE



## Horaires de la Compagnie des Chemins de fer

### I. — AU DÉPART DE BASTIA

*Train n° 9.* — Départ 7 h. 30; Arrivée à Solenzara, 11 h. 40.

*Train n° 3.* — Départ 8 h.; Arrivée à Ajaccio, 15 h. 05.

*Train n° 21.* — Départ 13 h. 00; Arrivée à Ajaccio, 18 h. 31.

*Train n° 11.* — Départ 15 h. 15; Arrivée à Solenzara, 19 h. 30.

*Train n° 7.* — Départ 16 h. 20; Arrivée à Corte, 19 h. 35.

### II. — AU DÉPART D'AJACCIO

*Train n° 4.* — Départ 7 h. 50; Arrivée à Bastia, 15 h. 00.

*Train n° 22.* — Départ 12 h. 55; Arrivée à Bastia, 18 h. 30.

*Train n° 8.* — Départ 15 h. 50; Arrivée à Corte, 19 h. 55.

### III. — AU DÉPART DE CORTE

*Train n° 1.* — Départ 6 h. 30; Arrivée à Ajaccio, 10 h. 25.

*Train n° 2.* — Départ 6 h. 10; Arrivée à Bastia, 9 h. 05.

### IV. — AU DÉPART DE SOLENZARA

*Train n° 10.* — Départ 5 h. 25; Arrivée à Bastia, 9 h. 30.

*Train n° 12.* — Départ 13 h. 25; Arrivée à Bastia, 17 h. 53.

### V. — AU DÉPART DE PONTE-LECCIA

*Train n° 13.* — Départ 10 h.; Arrivée à Calvi, 12 h. 52.

*Train n° 15.* — Départ 14 h. 39; Arrivée à Calvi, 17 h. 35.

*Train n° 15 bis.* — Départ 18 h. 25; Arrivée à Calvi, 21 h. 23.

(Ce train remplace le train 15 le lundi).

*Train n° 56.* — Départ 9 h. 55; Arrivée à Bastia, 11 h. 45.

Ce train est mis en marche les mercredi, jeudi et dimanche, en correspondance avec le train n° 14.

### VI. — AU DÉPART DE CALVI

*Train n° 14.* — Départ 6 h. 30; Arrivée à Ponte-Leccia, 9 h. 30. (Correspondance avec le 56).

*Train n° 16.* — Départ 13 h. 55; Arrivée à Ponte-Leccia 17 heures. (Correspondance avec les 22 et 7).

## Les Horaires d'Hiver de la Compagnie Fraissinet

Voici le tableau de marche des services d'hiver qui ont commencé le 15 octobre.

### CONTINENT-CORSE

*Dimanche midi*, Marseille-Bastia, commercial (lundi 6 h. 15);  
*Lundi 16 heures*, Marseille-Ajaccio, rapide (mardi 5 h. 30);  
*Mardi midi*, Nice-Calvi, rapide (mardi 19 h. 15);  
*Mercredi 16 h. 45*, Marseille-Bastia, rapide (jeudi 6 h. 30);  
*Jeudi 14 h.*, Marseille-Ajaccio, commercial (vendredi 5,45);  
*Vendredi 20 h.*, Nice-Ajaccio, rapide (samedi 6 h. 15);  
*Samedi 19 h. 30*, Toulon-Ile-Rousse (dimanche 6 heures);  
*Samedi 21 h.*, Nice-Bastia, rapide (dimanche 6 h. 30);

### CORSE-CONTINENT

*Lundi 23 h.*, Calvi-Nice, rapide (mardi 6 h. 30);  
*Dimanche 16 h. 30*, Bastia-Marseille, rapide (lundi 8 h. 15);  
*Mardi 11 h.*, Bastia-Livourne, commercial (mardi 17 h.);  
*Mardi 16 h. 30*, Ajaccio-Marseille, commercial (mercredi 8 heures 15);  
*Mercredi 20 h.*, Ile-Rousse-Toulon, rapide (jeudi 6 h. 45);  
*Jeudi 20 h.*, Ajaccio-Nice, rapide (vendredi 6 h. 15);  
*Jeudi 16 h. 30*, Bastia-Marseille, commercial (vend. 10,45);  
*Vendredi 21 h.*, Bastia-Nice, rapide (samedi 6 h. 30);  
*Samedi 18 h.*, Ajaccio-Marseille, rapide (dimanche 7 h. 45).

---

N. B. — Les dates entre parenthèses indiquent les dates d'arrivée.

**Le Ralliement**, société de secours mutuels d'anciens combattants et victimes de la guerre, présidée par le colonel Raynal. Elle a pour objet de grouper les anciens combattants et victimes de la guerre et de leur servir d'intermédiaire avec la caisse des Dépôts et Consignations pour la constitution, sous la garantie de l'Etat, d'une rente viagère à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, en les faisant bénéficier des subventions ou majorations de l'Etat, prévues par les lois. Le secrétaire est M. Negroni, 43 bis, rue de Babylone, Paris (7<sup>e</sup>), à qui il faut s'adresser.

---

## Communiqués du P. L. M.

---

**Nouveau service.** — A partir du 15 décembre, un train Pullmann mettra Paris en relation avec Lyon en 5 h. 25, avec Nice en 12 h. 25 (au lieu de 13 h. 30 l'an dernier). La vitesse commerciale sera de 88 km. à l'heure.

**Les colis-express vont aussi vite que les lettres.** — Pour le transport de vos envois urgents, utilisez les colis express. Recus dans toutes les gares, aux guichets des bagages, et dans les principaux bureaux de ville, les colis express sont acheminés par les trains les plus rapides.

Dans les villes où fonctionne un service de factage, les colis express sont, sur simple demande, enlevés à domicile et acheminés sur leur destination sans que vous ayez à vous déranger. De même, si vous le désirez, ils peuvent être livrés, par express, au domicile du destinataire, dans les deux heures après l'arrivée du train.

Pour des indications plus détaillées, veuillez vous renseigner auprès des gares.

**Pour les voyages en Corse.** — Des wagons-lits de 3<sup>e</sup> classe circulent entre Paris et Nice. Ainsi, comme les voyageurs de 1<sup>re</sup> classe, ceux de 3<sup>e</sup> peuvent se déplacer en wagon-lit. Le supplément pour occuper une place de wagon-lit de 3<sup>e</sup> classe est des plus réduits :

Vous ne paierez de Paris à Marseille que 75 francs en plus du billet de 3<sup>e</sup> classe.

---